

ASSEMBLEE GENERALE



SEANCE PLENIERE

Jeudi 21 septembre 1950, à 15 heures

CINQUIEME SESSION

Documents officiels

Flushing Meadow, New-York

SOMMAIRE

	Page
Discussion générale (<i>suite</i>)	39

Discours de M. Jamali (Irak), Sir Carl Berendsen (Nouvelle-Zélande), M. Spender (Australie), M. Carías (Honduras), M. González Arévalo (Guatemala) et M. Kanellopoulos (Grèce).

Président: M. Nasrollah ENTEZAM (Iran).

Discussion générale (*suite*)

DISCOURS DE M. JAMALI (IRAK), SIR CARL BERENDSEN (NOUVELLE-ZÉLANDE), M. SPENDER (AUSTRALIE), M. CARIÁS (HONDURAS), M. GONZÁLEZ ARÉVALO (GUATEMALA) ET M. KANELLOPOULOS (GRÈCE)

1. M. JAMALI (Irak) (*traduit de l'anglais*): Il y a cinq ans, lorsque nous nous sommes réunis à San-Francisco et avons rédigé la Charte des Nations Unies, nous pensions que nous étions des nations "unies". La tragique vérité est qu'aujourd'hui nous formons une assemblée de nations, non pas unies, mais désunies. Nous sommes divisés en camps. Le gouffre qui sépare les deux camps n'a fait que s'élargir depuis le déclenchement de la guerre froide, et voici que la guerre froide a mené à des hostilités ouvertes en Corée. Il en résulte de nombreuses pertes de vies. La menace d'une nouvelle guerre mondiale est là de nouveau sur nos têtes.

2. Toutes les nations du monde dépensent des sommes immenses, non pas pour la reconstruction et le développement, mais pour forger les armes les plus meurtrières. Partout règnent la peur de la guerre, le souci de l'avenir, le manque de confiance. L'Organisation des Nations Unies, seul espoir qui reste à l'humanité de préserver une paix fondée sur la justice et d'amener les nations à mieux se comprendre, se voit grandement gênée dans son action. Certes les peuples libres ont repris courage en voyant le Conseil de sécurité prendre des mesures à la fois promptes et efficaces pour agir contre l'agression en Corée, mais il est clair maintenant que si le Conseil a pu agir aussi rapidement, c'est parce que l'un de ses membres permanents était absent. Que fera le Conseil de sécurité si une nouvelle agression se produit dans un autre coin du monde? Il sera certainement paralysé tant que les grandes Puissances ne

seront pas d'accord et tant que le droit de veto sera exercé.

3. Cette question du veto, que l'on discute depuis deux ou trois ans, a profondément découragé de nombreux amis des Nations Unies, et, à moins que l'on ne parvienne, par quelque acte, à trouver une base commune de négociations pour les grandes Puissances, à moins que celles-ci ne se rencontrent et se mettent d'accord sur les principes les plus fondamentaux de la Charte, notre Organisation est condamnée. Mais nous devons prendre la résolution de la faire vivre et de la faire agir dans le véritable esprit de la Charte. Si nous perdons l'espoir de pouvoir le faire, nous devons envisager carrément la possibilité d'une troisième guerre mondiale, une guerre qui nous conduirait peut-être à la destruction totale. Espérons en toute bonne foi que cette éventualité ne se produira jamais et qu'à la onzième heure, l'humanité s'arrêtera au bord du précipice. Pour atteindre ce résultat, nous aurons, toutefois, à réaliser plusieurs conditions préalables; je vais citer sept de ces conditions.

4. Premièrement, nous devons réaffirmer notre fidélité envers la Charte des Nations Unies et ce, en actes aussi bien qu'en paroles. Nous devons renouveler notre foi dans la liberté individuelle, la dignité de l'homme, la valeur et l'importance de l'individu, dans la sincérité et la franchise qui doivent présider aux rapports entre les hommes et entre les nations, dans la prospérité universelle, dans la paix fondée sur la confiance mutuelle.

5. Deuxièmement, pour atteindre ces objectifs, nous devons proclamer une trêve idéologique, fondée sur la tolérance mutuelle. Nous devons mettre hors de service le système de propagande qui consiste à attribuer le monopole de la vérité et de la science à un seul camp et à accuser l'autre camp d'être un ennemi de l'humani-

nité, un ennemi qu'il faut détruire. Pour y arriver, il faut se mettre d'accord pour détruire tous les murs, tous les rideaux qui séparent les nations. Faute de cela, si nous admettons que le monde est réellement divisé en deux camps qui peuvent coexister pacifiquement, il faut fournir des garanties mutuelles que d'un camp à l'autre, il n'y aura ni pénétration ni infiltration. Autrement dit, il faut mettre un terme à la guerre froide.

6. Troisièmement, il faut prendre à nouveau la résolution de dénoncer l'agression, d'où qu'elle vienne et où qu'elle soit commise. Les armes modernes font que le règlement des différends par l'agression n'est plus une solution qui paie. Une agression entraîne l'autre; ce n'est pas là la voie de la paix et de la stabilité du monde. L'Organisation des Nations Unies, en général, et le Conseil de sécurité, en particulier, devraient combattre l'agression, d'où qu'elle vienne, sans parti pris et sans relâche. Ma délégation, qui loue le Conseil pour la manière énergique et juste dont il a fait face à l'agression en Corée, s'étonne qu'il n'ait pas agi avec la même promptitude et la même énergie lorsque des agressions ont été commises en Palestine.

7. Le monde a certainement eu connaissance du traitement inhumain et brutal auquel ont été soumis une centaine d'Arabes de Palestine, qui sont allés moissonner leurs champs dans des régions occupées par des Juifs. Ces Arabes ont été battus, ils ont eu les os brisés, les ongles arrachés. Plusieurs d'entre eux ont été défigurés; on les a emmenés, les yeux bandés, dans le désert, et on les y a abandonnés, de sorte qu'ils ont dû regagner la Jordanie à pied et qu'un grand nombre d'entre eux sont morts en route, de soif, de faim et de fatigue.

8. Le monde n'ignore certainement pas qu'un avion de chasse juif a mitraillé un avion libanais qui emmenait des pèlerins de Jérusalem à Beyrouth, tuant et blessant plusieurs pèlerins, parmi lesquels se trouvaient des ressortissants des Etats-Unis. Est-ce ainsi que l'on garantit le libre accès aux Lieux saints de Palestine? Il importe de noter que c'était un Français, et non un Libanais, qui pilotait l'avion.

9. Le monde n'ignore certainement pas qu'au cours de ces derniers mois, des milliers d'Arabes ont été chassés de leurs foyers de Palestine, sous le feu des armes juives, cela pour que de nouveaux immigrants juifs puissent occuper leurs demeures.

10. Le monde a certainement eu connaissance des incursions, à travers les frontières du Liban, d'Egypte et de la Jordanie, de l'armée juive qui a pillé et massacré d'innocents résidents arabes. Pour autant que nous le sachions, les Juifs se trouvent encore en territoire jordanien.

11. Ce sont là des exemples d'agression dont l'accumulation prouve qu'il y a là une situation troublée et une menace à la paix. Le Conseil de sécurité ne manifeste cependant aucun désir de s'occuper de cette agression. Nous tenons à déclarer que, si l'on veut assurer la paix mondiale, il importe d'enrayer l'agression avec la même vigueur, qu'elle soit commise en Corée, en Palestine, en Grèce ou dans quelque autre partie du monde. Si l'Organisation des Nations Unies

entreprend une action efficace dans une partie du monde et en néglige une autre, elle ne sera pas un instrument sûr pour le maintien de la paix et de l'ordre dans le monde. Pour agir efficacement, l'Organisation des Nations Unies doit s'en tenir aux méthodes démocratiques. Toutes les nations, petites ou grandes, doivent s'incliner devant le vœu de la majorité. Nous devons abolir le droit de veto, si nous ne voulons pas paralyser dans son action le Conseil de sécurité, et partant, l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

12. L'Organisation des Nations Unies doit ouvrir ses portes à toutes les nations pacifiques. Ceylan, le Royaume hachimite de Jordanie, l'Irlande, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et de nombreux autres Etats doivent trouver place parmi nous.

13. L'Assemblée générale a cherché de différentes manières à contourner l'obstacle que constitue le veto. Elle a créé une commission permanente. Le chef de la délégation des Etats-Unis a indiqué hier divers autres moyens qui permettraient à l'Assemblée générale de faire ce que le Conseil de sécurité serait censé faire s'il n'était paralysé par le veto. Nous étudierons tous ces moyens dans un esprit de compréhension. Mais pourquoi ne pas amender la Charte et supprimer le veto, maintenant qu'il est prouvé que celui-ci paralyse notre Organisation? Un des meilleurs moyens, pour l'Organisation des Nations Unies, de sortir de l'impasse où elle se trouve, serait d'abolir le droit de veto au Conseil de sécurité.

14. Une autre condition importante pour maintenir la paix et assurer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies est de donner à cette dernière la possibilité d'appliquer ses décisions — tout au moins en recourant à la mise en œuvre de l'Article 41 de la Charte. Si nous voulons garantir la paix mondiale, nous devons faire respecter et appliquer les décisions de l'Assemblée générale, qui expriment la volonté de la majorité.

15. Le peuple de l'Irak s'inquiète tout particulièrement de voir laisser à l'abandon l'application de toutes les décisions des Nations Unies qui ont trait aux droits des Arabes en Palestine. Les autorités juives de Palestine, qui professent en paroles leur attachement à l'Organisation des Nations Unies, n'ont cependant appliqué aucune des décisions prises par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité qui ne sert pas leurs intérêts. Le triste sort de près d'un million de réfugiés arabes en Palestine en offre un éloquent exemple. Malgré les résolutions successives de l'Assemblée générale, tendant à permettre aux réfugiés arabes de regagner leurs foyers ou à indemniser ceux qui ne désiraient pas le faire, les autorités juives ont ouvertement bafoué la volonté exprimée de l'Organisation. Mieux encore: depuis la première décision de l'Organisation des Nations Unies, elles ont fait s'accroître de plusieurs dizaines de milliers de personnes la masse des réfugiés arabes.

16. Le cas de Jérusalem constitue un autre exemple flagrant. Malgré les résolutions 181 (II), 194 (III) et 303 (IV) adoptées successivement par l'Organisation des Nations Unies en 1947, en 1948 et en 1949, en vue de faire de Jérusalem un *corpus separatum* placé sous le contrôle direct des Nations Unies, les autorités

juives ont constamment bafoué ces décisions. Les Arabes ont le droit de poser la question suivante: pourquoi les Nations Unies, qui ont agi si rapidement et si efficacement en Corée, ne peuvent-elles en faire de même en Palestine? L'Organisation des Nations Unies peut-elle se sentir la conscience nette alors que près d'un million d'Arabes sont sans toit et sans ressource, qu'ils manquent de vivres, qu'ils vivent dans de mauvaises conditions sanitaires et qu'ils sont socialement et moralement à la dérive?

17. A notre avis, l'Organisation des Nations Unies, si elle veut jouer un rôle utile, doit veiller à ce que ses décisions soient appliquées et respectées. Nous pensons que le recours à l'Article 41 de la Charte peut s'avérer suffisant et efficace dans plus d'un cas — et tel est le cas de la Palestine. Les autorités juives parlent souvent de paix en Palestine. Mais quel genre de paix désirent-elles? Certainement pas une paix fondée sur les décisions des Nations Unies ou le respect des droits de l'homme, mais bien une paix qui priverait les Arabes de la jouissance de leurs droits naturels et légitimes et qui répondrait aux propres intérêts et aux propres ambitions des autorités juives. Celles-ci affirment à grands cris qu'elles veulent négocier directement avec les Etats arabes, mais ce qu'elles veulent, ce sont des négociations où l'on ferait table rase des résolutions successivement adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

18. Elles se refusent d'appliquer aux Arabes l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui, dans son paragraphe 2, dit: "Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays."

19. Certes, l'Organisation des Nations Unies ne peut se permettre, si elle tient à sauvegarder son prestige et son efficacité en matière internationale, de laisser la situation de Palestine traîner en longueur comme elle l'a fait jusqu'ici. Si nous voulons avoir une Organisation des Nations Unies et si nous voulons voir la paix régner dans le monde, nous devons faire en sorte que les décisions des Nations Unies ne soient pas stériles.

20. Pour assurer la paix mondiale, il est également indispensable de supprimer toute prévention et toute discrimination raciales, et de libérer tous les peuples pacifiques du monde conscients de leurs responsabilités politiques. Des peuples immenses se trouvent encore sous le joug colonial et attendent d'en être libérés. Un grand nombre de nations ont ainsi atteint l'indépendance. Les événements historiques qui ont conduit l'Inde, le Pakistan, la Birmanie, Ceylan et l'Indonésie à l'indépendance ont été caractérisés par le succès qui a couronné leur lutte pour la liberté et par le sens politique dont ont fait preuve les deux côtés.

21. En Afrique du Nord, il existe des nations arabes qui ont atteint un degré prononcé de compréhension politique et qui subissent de dures épreuves dans leurs efforts pour atteindre cet objectif. Un rideau a été abaissé entre le théâtre de leur lutte et le reste du monde. Alors que la population exprime son désir de liberté par les voies légitimes, les autorités françaises font de leur mieux pour frustrer son activité, ce qui provoque parfois de graves effusions de sang. Le monde ne saurait, en fin de compte, garder le silence

sur cet état de choses. Nous espérons sincèrement que la France, défenseur des principes de liberté, de fraternité et d'égalité, la France, dont mon pays apprécie vivement l'amitié, fera en sorte que les peuples de l'Afrique du Nord — qui ont prouvé leur maturité politique et nationale et qui ne le cèdent en rien, à cet égard, à plus d'un autre pays déjà indépendant — puissent accéder à l'indépendance. Ma délégation s'est profondément réjouie, à la précédente session, de la décision prise au sujet de la Libye, et elle espère de tout cœur qu'aucun obstacle ne viendra s'opposer à l'indépendance et à l'unification de ce pays.

22. Il est indéniable que la Charte exige, dans son esprit, la libération de l'humanité tout entière, et que, si cette libération ne peut se faire progressivement et de manière pacifique, elle restera une cause de sanglants conflits, menaçant ainsi la paix du monde. La paix du monde exige que l'on accélère et non qu'on freine le mouvement de libération.

23. Sans nul doute, aujourd'hui le problème capital pour l'humanité c'est le problème économique. En effet, en cette ère de science et d'abondance, il existe encore des centaines de millions d'êtres humains insuffisamment nourris, dont certains sont la proie d'une quasi-famine. Assurer, dans ces conditions, la paix et la stabilité politique, tant à l'intérieur des nations que dans les relations internationales, devient très difficile. Pour résoudre cet état de choses, une idéologie — de gens désespérés et poussés à bout — prêche la révolution. Une autre préconise une réforme économique et sociale par des moyens pacifiques et progressifs. Une autre encore, défendue par une minorité d'irréductibles, prétend que certains hommes naissent seigneurs et les autres esclaves. Heureusement, cette catégorie d'hommes est en voie de disparition.

24. Deux voies restent ouvertes au progrès humain. L'une d'elles est celle de la révolution, l'autre celle de l'évolution. La révolution est, sans aucun doute, contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies car elle engendre la haine des classes ainsi que les mesures de discrimination fondées sur la différence des classes. Elle a recours à la violence et à la subversion pour atteindre ses buts sociaux. Pour elle la fin justifie les moyens, thèse indéfendable sur le plan moral. A buts nobles, moyens honnêtes.

25. La voie des Nations Unies est celle de l'évolution. L'Organisation des Nations Unies doit s'efforcer d'étendre à tous les peuples du monde les bienfaits de la science et de la technologie modernes. Le programme d'assistance technique, que les Nations Unies élaborent en ce moment, constitue un pas dans la bonne direction. Mais souvent cela ne suffit pas. L'assistance technique s'avérera peut-être vaine si elle n'est accompagnée d'assistance financière. Nous sommes d'avis que l'on devrait envisager pour le Proche-Orient, après l'Europe, un plan analogue au Plan Marshall, et que cette aide devrait ensuite s'étendre progressivement vers l'Orient, en même temps que l'assistance technique, pour que, dans moins d'une génération, le monde entier puisse bénéficier des avantages de la science et des techniques modernes.

26. Si seulement nous prenions la résolution d'établir la paix et de mettre fin au réarmement, si nous

pouvions consacrer au développement des régions insuffisamment développées quelques-uns des milliers de millions de dollars que l'on affecte aux armements, nous supprimerions du monde l'une des causes les plus graves de la guerre. L'aide aux pays insuffisamment développés devrait s'inspirer du désir de conseiller, et non d'exploiter. L'Organisation des Nations Unies devrait encourager les initiatives et les efforts personnels. Ce n'est qu'en agissant dans cet esprit et en suivant ces méthodes que nous pourrions réellement espérer de sauvegarder la paix.

27. Pour terminer, je voudrais résumer les sept points que je viens de discuter. Ces sept points sont :

28. Réaffirmer notre fidélité envers la Charte des Nations Unies et ses principes fondamentaux, en actes aussi bien qu'en paroles ;

29. Proclamer une trêve idéologique fondée sur la tolérance mutuelle ;

30. Empêcher l'agression, d'où qu'elle vienne, par l'action collective la plus efficace ;

31. Reviser la Charte et abolir la règle de l'unanimité des membres permanents du Conseil de sécurité ;

32. Prévoir les moyens d'assurer l'application des décisions des Nations Unies et prendre les mesures nécessaires à cet effet ;

33. Libérer du joug de l'étranger tous les peuples pacifiques et politiquement mûrs et abolir les mesures de discrimination fondées sur la race ;

34. Aider les régions insuffisamment développées, financièrement et techniquement.

35. Tels sont les facteurs essentiels pour que survive l'Organisation des Nations Unies ; nous pouvons, en vérité, les considérer comme les sept piliers de la paix. Il ne s'agit pas là de rêves idéalistes, mais de réalités auxquelles nous sommes parvenus après avoir mûrement réfléchi sur l'expérience amère des années d'après-guerre. Si nous, les petits pays et les grands pays, nous sommes décidés à mettre en œuvre ces principes, ce que j'espère, nous assurerons à l'humanité tout entière, par la voie de l'Organisation des Nations Unies, la paix et la prospérité.

36. Sir Carl BERENDSEN (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*) : Avant d'entreprendre l'exposé des considérations que je désire soumettre à l'Assemblée générale, je demanderai au Président de me permettre de faire brièvement deux observations préliminaires.

37. Je veux tout d'abord rendre hommage, en mon nom personnel et au nom de mon pays, à la mémoire de l'éminent homme d'Etat qui fut l'un des auteurs de notre Charte. Jan Smuts fut un grand homme, un homme sage et bon, et en le perdant, le monde a perdu beaucoup. Comme le disent nos Maoris de Nouvelle-Zélande, qui tirent cette métaphore des grands arbres de la forêt, "un autre *totara* est tombé". Telle est la vie, telle est la mort.

38. En second lieu, je désire présenter au Président mes plus chaleureuses félicitations pour son élection à un poste dont les responsabilités sont parmi les plus

lourdes que l'on puisse trouver dans le monde aujourd'hui. Je suis convaincu, et j'en suis sûr l'Assemblée générale l'est également, que le Président ne maintiendra pas seulement les hautes traditions établies par ses éminents prédécesseurs, mais qu'il ajoutera encore un nouvel éclat à son propre nom, au nom de son grand pays et à la présente Assemblée.

39. Lors de chaque session de l'Assemblée générale, les représentants ont pris l'habitude, au cours du débat général, de venir à cette tribune exposer et développer les mérites de l'Organisation des Nations Unies et les succès qu'elle a obtenus — succès et mérites tous véritables et incontestables. Je n'ai aucune objection à faire à cette coutume, fort louable si on la suit au moment opportun. Mon gouvernement et mon pays appuient entièrement tout effort, quel qu'il soit, qui tend, dans une mesure si faible soit-elle, à accroître le bien-être ou le bonheur de l'humanité ; et l'on est vivement tenté — moi, tout autant qu'aucun autre représentant — de s'étendre sur les progrès déjà accomplis et l'importance vitale que les Nations Unies présentent pour le monde. Toutefois je peux résister à cette tentation. Je pense très sincèrement que, dans les circonstances où nous sommes, agir ainsi équivaldrait simplement à nous rassurer, à nous faire croire à nous-mêmes que tout va bien, ce qu'on ne saurait prétendre, ou que tout ira bien, ce qui est également faux, à moins que, par notre prévoyance, nos efforts et nos sacrifices, nous ne fassions en sorte que tout aille bien.

40. Le moment présent est, par excellence, le moment d'étudier avec franchise et honnêteté la crise qui menace notre Organisation et le monde libre tout entier. Il n'y a pas place, dans nos conseils, pour ceux qui ferment les yeux à la réalité parce que cette réalité est désagréable ou qui, la tête enfouie dans le sable, nient l'existence des faits qu'ils ne veulent pas voir.

41. La situation actuelle est lourde de périls qu'on ne saurait feindre d'ignorer. L'humanité en est arrivée à une période de crise aiguë. Cette crise peut être la plus grave de notre histoire. Faisons-y face en hommes sérieux et réfléchis, conscients tant de nos responsabilités que de la grandeur de notre passé et de l'importance du danger qui nous menace. Ne perdons jamais de vue le fait que les succès remportés par les Nations Unies, quelle que soit leur importance pour l'humanité — et je suis le premier à m'en féliciter — ne sont que secondaires, et que toute l'œuvre accomplie sera réduite à néant si l'Organisation des Nations Unies n'obtient pas des résultats plus heureux que l'organisation qui l'a précédée, la Société des Nations, et si elle ne réussit pas à accomplir l'une de ses fonctions essentielles, préserver la paix du monde. Faisons en sorte que cette session de l'Assemblée générale ne figure pas dans l'Histoire comme la session au cours de laquelle on jouait de la lyre pendant que la Corée brûlait.

42. On ne peut guère avoir de doute sur les événements qui se déroulent actuellement dans le monde. Dans tous les pays où ils peuvent se tenir librement au courant des faits, tout homme et toute femme réfléchis savent parfaitement qu'aujourd'hui, et ce n'est pas la première ou même la centième fois que cela se produit dans son histoire pleine de vicissitudes, le monde doit faire face à la menace d'une attaque délibérée contre la liberté, l'ordre et la justice, à une

autre tentative d'imposer à un monde martyrisé le joug de la servitude, dont on espérait et dont on croyait que l'homme s'était à jamais libéré. Certes, il n'y a là rien de nouveau, même à l'époque où nous vivons. Nous avons victorieusement repoussé une tentative du même ordre qui, il y a un quart de siècle, faisait peser sur nous une grave menace, et cinq ans seulement se sont écoulés depuis le moment où à un prix incalculable payé en sang, en souffrances et en richesses, l'on a refoulé une autre terrifiante attaque lancée contre la civilisation.

43. La seule chose qui puisse nous surprendre c'est la recrudescence dans un laps de temps aussi bref, de la même menace, qui a pris un autre visage, un autre aspect, mais qui reste foncièrement identique. La question que nous devons trancher à la présente session de l'Assemblée générale n'est rien moins que la suivante: notre grande Organisation peut-elle, dans sa forme présente ou avec les modifications qu'il peut être possible d'y apporter, justifier les espoirs que l'humanité a placés en elle? Telle est la question.

44. L'Organisation des Nations Unies fait actuellement pour la première fois l'épreuve réelle de ce qu'elle vaut en tant qu'instrument de sécurité collective; de la façon dont elle supportera cette épreuve, dépendent non seulement la vie et le bonheur des hommes et des femmes du monde jusqu'aux confins les plus reculés, mais en fait et en vérité le destin de la civilisation elle-même.

45. Peut-on encore douter qu'il y ait actuellement dans le monde des forces énormes et puissantes, que ne vient freiner aucune considération d'ordre moral et qui n'hésiteront pas à s'engager même dans une guerre mondiale, si elles croient que cette guerre tournera à leur avantage? Si ceux qui ne peuvent peut-être pas encore se convaincre de l'existence du mal avaient encore quelque répugnance à croire que le monde doit aujourd'hui faire face à une attaque d'une puissance effrayante, organisée et mise au point depuis longtemps contre tout ce qui est juste, tout ce qui est bon et utile pour l'avenir, le déroulement des débats du Conseil de sécurité au cours du mois d'août a dû leur prouver de façon concluante l'existence d'intentions malveillantes.

46. Que doit-on dire, que peut-on dire des allégations fantastiques faites par l'Union soviétique, selon lesquelles ce sont les Coréens du Sud qui ont commis l'agression et les Coréens du Nord qui, depuis le début même de l'occupation du territoire de la Corée du Sud en ont été les victimes? Ces allégations sont absurdes, monstrueuses et si évidemment contraires à la vérité qu'elles n'indiquent rien d'autre que la mauvaise foi et réveillent le souvenir pénible de la technique nazie, qui nous est devenue si familière aux environs de l'année 1930. Le monde épris de liberté a prononcé son verdict au sujet de cette flagrante agression. Son arrêt figure dans les résolutions du Conseil de sécurité¹, auxquelles ont souscrit cinquante-trois Membres de cette Organisation ainsi que les voix indignées des hommes et des femmes du monde libre tout entier.

¹ Voir les documents S/1501 et S/1511. Le texte du document S/1511 est identique à celui de S/1508/Rev.1 qui figure dans les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Cinquième année, No 16.

47. Que devons-nous faire? C'est la question que nous devons nous poser, dès la présente séance. Qu'avons-nous le pouvoir de faire pour soutenir et défendre ce jugement moral prononcé par l'humanité? Ceci me conduit à une question dont j'ai déjà, à maintes reprises, entretenu l'Assemblée et sur laquelle, étant donné la situation actuelle, je ne m'excuserai pas de revenir. Un très grand nombre de gens honnêtes et loyaux ont imaginé qu'il était possible de maintenir la paix de notre monde rien qu'avec des mots, que la bonne volonté et les bonnes intentions suffisaient, et que, pour éviter la guerre et le risque de guerre, il suffisait que les hommes et les femmes de bon sens se montrent raisonnables et honnêtes, que nous proclamions tous notre amour de la paix et notre détermination de la maintenir, qu'en cas de différend nous acceptions immédiatement de nous réunir autour d'une table pour discuter la question, rechercher un accord. Alors, disent ces gens simples, la guerre ne se produira pas.

48. Certes, c'est là une sottise, une sottise puérile et très dangereuse. De même qu'il faut deux personnes pour qu'il y ait une querelle, il en faut deux pour qu'il y ait un accord. Que devons-nous faire avec des gens qui n'acceptent aucun règlement, sauf lorsqu'il comporte des dispositions qui signifient, pour tous ceux dont le point de vue diffère du leur, la perte de la liberté sinon de la vie? Et si l'une des parties interprète un accord comme équivalent à une capitulation, qui donc se prononcera pour cet accord? Ce serait un accord stérile et cruel, que celui qui ignorerait la liberté, les droits de l'homme et la dignité humaine. Et comment peut-on rechercher un accord avec un antagoniste dont chaque action indique qu'il méprise l'idée même d'accord? Peut-on citer un cas dans lequel on ait fait des efforts plus soutenus, plus obstinés pour avoir recours à la raison et éviter l'emploi de la force, que dans l'affaire de la Corée? Depuis l'origine, l'une des parties a tenté patiemment, continuellement, instamment de trouver une solution par la voie de discussion raisonnable et l'autre a tout aussi obstinément refusé d'examiner la question d'aucune manière ou à aucune condition sinon celle qu'elle avait elle-même choisie. La question a été soumise aux Nations Unies, à cette même Assemblée générale, à plusieurs reprises et, à chaque fois, l'Assemblée générale s'est attachée essentiellement à la traiter sous l'aspect de la conciliation, de la discussion et du compromis.

49. Maintes et maintes fois tous les intéressés ont été invités à se réunir pour étudier et accepter la solution qui serait la meilleure pour tous. Or, c'est précisément à cet effet que l'Assemblée générale avait établi une commission en Corée, qui est constamment demeurée à la disposition des deux parties aux fins de discussion et de médiation. A ceux, s'il y en a, qui rêvent encore de médiation, de conciliation et de discussion, je déclare que pendant toutes les années qu'a duré ce différend on a invité et exhorté les deux parties à suivre cette procédure. Elle a été repoussée avec obstination et mépris et actuellement, au moment où une agression ouverte et armée s'est produite, on ne saurait soutenir de quelque manière que ce soit le principe de la conciliation. La discussion est bien la dernière chose que l'une des parties désire. L'agression et l'oppression, tels sont les objectifs de ces gens. Et

à quoi sert de parler raison à ceux qui ne veulent pas entendre raison, et qui ne vouent un culte qu'à la force?

50. Il est bon de s'arrêter ici et de constater que, malgré la foi naïve et pathétique d'un si grand nombre d'hommes, qui croient que la raison et les bonnes intentions suffisent dans notre monde, ce ne sont pas là les assises sur lesquelles on a fondé les Nations Unies. Ceux qui croient que les mots, et les mots seuls, suffisent à maintenir la paix n'étaient pas, je dois vous le rappeler, parmi les auteurs de la Charte de cette Organisation, qui est fondée sur la conviction — conviction évidente, démontrable et inéluctable si l'on considère soit l'histoire du passé, soit la menace de l'avenir — que les mots ne suffisent pas, que si l'on souhaite maintenir la paix dans le monde entier, il faut la défendre et l'imposer. En fait, ce principe est si simple que l'on se demande comment on peut jamais avoir douté de cette regrettable, mais évidente nécessité.

51. Pour maintenir la paix et l'ordre, les mots ne sauraient suffire. Même dans les communautés les plus civilisées du monde, il est impossible de maintenir la paix et l'ordre sans recourir à la force. On ne saurait lutter contre le crime et le désordre, que ce soit à New-York, à Washington, à Londres, à Ottawa ou même à Moscou, sans recourir à la force. Sans doute l'homme perd-il, avec l'âge, la faculté de s'étonner; mais cependant, je m'étonne encore sans cesse que ceux qui proclament si bruyamment et, à mon avis, si stupidement, qu'ils renoncent à recourir à la force pour refréner les crimes internationaux, n'ont jamais adopté ni même suggéré d'adopter un parti similaire lorsqu'il s'agit d'affaires municipales ou nationales, c'est-à-dire des relations entre particuliers. En fait, comme nous le savons tous très bien, le maintien de l'ordre public, même dans les communautés les plus civilisées du monde actuel, repose sur la force. Le bon citoyen admet, il admet même volontiers, que l'Etat, en appliquant des mesures énergiques, défende les droits de tous les hommes et le force à remplir ses propres devoirs.

52. De même, le monde ne peut connaître de paix durable si l'on n'applique pas aux nations, dont se compose notre communauté internationale, les principes qui ont été reconnus essentiels au maintien de la paix, de l'ordre et de la justice entre individus. Ils sont au nombre de trois. Il faut qu'existent, premièrement, une méthode qui permette d'établir et de modifier la loi applicable à tous, deuxièmement, une procédure judiciaire qui aide à interpréter et à appliquer cette loi et troisièmement — et voilà où je veux en venir — des moyens efficaces, automatiques et inéluctables de faire respecter cette loi.

53. La première règle de conduite à observer, sur le plan international, est la loi déjà établie, qui proscrit la guerre en tant qu'instrument de politique nationale. On ne réalisera pas cette paix internationale, chère aux cœurs de tous les bons citoyens, tant que l'on n'aura pas créé, dans le domaine international, une méthode qui puisse efficacement assurer en toutes circonstances le triomphe de la force légale sur la force illégale. Aucune question ne saurait être plus

simple et l'organisation envisagée par la Charte des Nations Unies devait réaliser ce dessein. Pourquoi, dans ces conditions, a-t-elle échoué dans cette tâche? La chose est évidente — et je déplore de devoir revenir une fois de plus même très brièvement sur une question que j'ai déjà discutée bien des fois ici — elle a échoué à cause du veto. La vérité est que, s'il vous est possible de choisir entre le veto d'une seule Puissance et le maintien de la souveraineté d'une part et un système efficace de sécurité collective de l'autre, il est, par contre, impossible d'avoir l'un et l'autre à la fois. En effet, ces deux systèmes s'excluent et se contredisent mutuellement.

54. Il n'y a jamais eu et il n'existe pas encore aujourd'hui de défenseur plus ardent des principes des Nations Unies que la Nouvelle-Zélande. Mon gouvernement et moi-même avons sans cesse défendu ces principes; j'ai affirmé qu'ils étaient justes et nécessaires et j'ai demandé instamment à tous ceux qui voulaient bien m'écouter d'apporter leur concours à notre Organisation. Toutefois, je n'ai jamais essayé de dissimuler ma conviction que l'Organisation des Nations Unies peut, en dépit des limitations imposées, faire beaucoup pour améliorer le sort de l'humanité, mais qu'elle ne peut, tant que le veto la paralyse, garder l'espoir de réaliser l'objectif essentiel pour lequel elle a été créée: maintenir et, s'il le faut, défendre la paix du monde. Il me semble qu'après un examen de conscience approfondi, et réflexion faite, un accord très large et quasi unanime se fait sur cette définition de la situation et que la mesure récemment adoptée par le Conseil de sécurité, lorsqu'il a invité tous les Membres des Nations Unies à intervenir et à repousser par la force l'agression commise contre la Corée du Sud, a été reçue par les gens raisonnables presque avec soulagement, car elle apportait aux actes des Nations Unies ce sens des réalités qui, de l'avis de beaucoup, en avait été jusqu'alors absent.

55. S'il y a quelque vérité dans la critique que j'ai faite, avec tant d'autres, sur les effets paralysants du veto, comment, dans ces conditions, est-on en droit de demander — et la question a été posée — comment en est-on arrivé à ce résultat? La réponse est très simple. Il faut voir là l'effet du hasard. L'Union soviétique, pour une raison totalement étrangère à la question, a décidé de se retirer du Conseil de sécurité et son absence s'est prolongée jusqu'à ce que le Conseil ait adopté ses résolutions entièrement louables et justifiées, et ait en conséquence mis en application, dans la mesure où elles pouvaient l'être, les dispositions essentielles de la Charte. La répression de l'agression par la force découle du principe même de l'Organisation car c'est sur elle que repose essentiellement la Charte.

56. Lorsque je fais cette réserve que l'Organisation a mis en application ces dispositions dans la mesure où les circonstances le permettraient, que veux-je dire exactement? Je veux dire ceci: qu'à San-Francisco il avait été prévu que les Nations Unies auraient immédiatement à leur disposition — lorsque se présenteraient des situations comme celle-ci, lorsqu'elles se trouveraient en butte à ces attaques perfides auxquelles on reconnaît l'agresseur — une force armée toute prête et qui serait capable de réprimer, au nom des Nations

Unies, toute agression, où qu'elle se produise et quelle que soit son heure.

57. Pourquoi, dans ces conditions, n'a-t-on pas mis sur pied cette force au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la création de l'Organisation? La réponse est à nouveau la suivante: à cause du veto, parce que l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité — toujours le même, bien entendu — était décidé à s'opposer à l'application des principes de San-Francisco. Quelle est, en effet, la leçon à tirer des événements? La voici: par un concours de circonstances tout à fait inattendu et qui ne se reproduira probablement jamais, le Conseil de sécurité a pu jouer le rôle de gardien de la paix mondiale qui lui avait été assigné — tout en se heurtant à des restrictions inévitables qui accroissent démesurément la difficulté de sa tâche — et aujourd'hui enfin la force légale s'oppose à la force illégale. Toutefois, retenons bien ceci, qui peut revêtir une très grande signification dans un proche avenir: si l'Union soviétique, obéissant à des raisons tortueuses et étrangères au problème, ne s'était pas volontairement retirée du Conseil de sécurité, celui-ci n'aurait rien pu faire de ce qu'il a fait; le veto de l'URSS aurait empêché l'adoption de toutes les résolutions sur la Corée. Le fait que l'on agisse maintenant, même de façon limitée, ne prouve pas que les Nations Unies puissent prendre des mesures efficaces en appliquant la Charte sous sa forme actuelle. Ce fait prouve quelque chose, mais quelque chose de tout à fait différent: il prouve que le Conseil de sécurité peut agir si l'Union soviétique est absente.

58. Le monde où nous vivons est bien imparfait; c'est, à certains points de vue, un monde mauvais. Je suis de ceux qui croient que le problème que nous avons à résoudre est essentiellement un problème moral et que, si nous ne nous plaçons pas sur le plan moral, nous ne le résoudrons pas. Comme tous les honnêtes gens du monde, je déplore — et c'est pour moi un déchirement constant — que, dans notre lutte commune contre le mal, des innocents souffrent et meurent. Je déplore que nous soyons obligés de payer à ce prix le triomphe de la paix, de la morale et de la justice en ce monde. Cependant, dans cette ascension du genre humain de la fange vers l'empyrée, il semble inévitable, dans la mesure où notre entendement limité nous permet de nous en rendre compte, que les souffrances frappent sans raison apparente les bons et les méchants, les innocents et les coupables. Et quel droit avons-nous, nous autres vieillards, qui jouissons d'une sécurité relative, de demander à d'autres de combattre en Corée — et partout où cela peut être nécessaire — même s'il s'agit, comme c'est incontestablement le cas, de défendre le droit et la justice? J'ai le pénible sentiment que, tout au long de l'histoire, ce sont les vieillards qui ont demandé aux jeunes de lutter, de souffrir, de mourir. Mais je suis convaincu, tant cette idée s'impose à moi avec évidence, qu'il est non seulement juste et utile, mais encore essentiel de défendre le bien et de vaincre le mal, même si ceci doit inévitablement apporter à beaucoup, peines, souffrances et malheur. Voilà le dilemme; nul ne peut en ignorer l'existence et chacun doit choisir sa voie selon sa conscience. Personnellement, je n'ai aucun doute. J'affirme qu'il faut se féliciter que le Conseil de sécurité ait pu, profitant de l'absence de l'Union soviétique, accomplir son devoir.

Je félicite les membres du Conseil de sécurité de leur courage et de leur esprit de décision, de la rapidité avec laquelle ils ont agi, et je félicite tout spécialement cette grande République, dont nous sommes aujourd'hui les hôtes, en mon nom et en celui de mon pays, d'avoir montré instantanément au monde libre la voie de la sagesse et du courage.

59. Les Etats-Unis ont prouvé à tous ceux qui ne se refusent pas volontairement à comprendre qu'il est encore possible à une grande Puissance de choisir sans hésitation ni défaillance le sentier de l'honneur, le sentier du droit — de s'engager dans ce sentier avec la conviction profonde d'avoir l'appui des innombrables millions d'individus qui respectent les mêmes principes et nourrissent les mêmes croyances. La réponse immédiate du Royaume-Uni — et en fait de tant de nations du monde libre — a montré que le genre humain peut encore espérer et ajouter foi aux principes internationaux du droit et de la justice. Nous devons être particulièrement reconnaissants — ne l'oublions pas une minute — envers les troupes de combat des Etats-Unis qui, en Corée du Sud, ont défendu les remparts de la civilisation contre un ennemi possédant une supériorité numérique écrasante.

60. A mes yeux, le fait que l'on ait adopté ces mesures est l'événement le plus encourageant auquel j'ai assisté de ma vie. Bien entendu, la route a été difficile et elle le restera. Bien entendu, les Nations Unies n'étaient pas prêtes, car l'URSS, en opposant son veto, avait empêché qu'elles ne le fussent. Bien entendu, les Etats-Unis n'étaient pas prêts, et il en était de même de toutes les nations du Commonwealth britannique, comme de tous les autres pays pacifiques, car l'agression nous répugne et son idée même nous est insupportable; c'est pourquoi nous avons préféré — ce qui fait davantage honneur à notre cœur qu'à notre intelligence — consacrer nos ressources à améliorer les conditions de vie de notre peuple plutôt que de chercher à répondre à une menace qui nous semblait trop monstrueusement mauvaise pour qu'on puisse y donner foi. L'expérience nous a servi de leçon.

61. L'agresseur a choisi — comme toujours d'ailleurs — l'heure et l'endroit qui lui convenaient. Il jouissait, comme tout agresseur, d'un avantage initial qui est énorme et qui, peut-être, le devient encore davantage à mesure que les agents du mal comme les défenseurs du bien peuvent disposer d'armes dont les effets meurtriers excèdent toute mesure et sont en apparence illimités. Néanmoins, la décision que nous avons prise présente une importance essentielle. Nous avons maintenant admis la nécessité d'une résistance armée ou collective à l'agression et en l'admettant, nous avons doté cette Organisation de ce sens des dures réalités qui lui avait si souvent fait défaut jusqu'alors.

62. Je ne prétends pas pouvoir prédire à coup sûr l'issue de la grande aventure dans laquelle nous nous sommes engagés pour la défense de la justice, du droit et de la dignité humaine. Toutefois, je me rends clairement compte qu'il fallait l'entreprendre, si nous ne voulions pas faire de la Charte un objet de risée, trahir nos semblables et abandonner tout espoir d'un avenir meilleur. Je me rends également compte de ceci: qu'une fois engagés dans la voie que nous nous sommes

tracée, il nous faut continuer jusqu'au bout, quels que soient les obstacles et les difficultés rencontrés. Nous avons entrepris de défendre le caractère sacré du droit, de triompher par la force d'une attaque à main armée commise contre la paix, et toute défaillance nous est désormais interdite. Il nous faut aller jusqu'au bout de notre tâche.

63. Il ne faut pas chercher à fléchir le coupable, il ne faut pas transiger avec l'Etat criminel, il ne faut pas nous laisser détourner de nos nobles résolutions actuelles en écoutant la proposition bien intentionnée, mais dangereuse et impraticable, qu'on pourra nous faire et discuter la situation avec ceux qui bafouent les aspirations du genre humain. Entre le bien et le mal, il n'y a point de milieu et il est manifeste qu'après avoir désigné l'agresseur — l'avoir désigné à juste titre — après avoir pris les armes contre cette violation flagrante du droit international, nous ne pouvons pas nous permettre — en fait la morale et la logique nous l'interdisent — d'entamer des discussions ou des négociations d'aucune sorte avec l'Etat criminel tant qu'il n'aura pas été ramené à son point de départ.

64. On conçoit aisément qu'il soit facile de se laisser séduire par les demandes de conciliation, de discussion, de négociation, de réunion et les appels à la modération sous toutes ses formes; toutefois, il est certain qu'il arrive un moment où l'heure n'est plus aux paroles ni aux argumentations. Nul ne peut prétendre qu'il soit sage que la victime d'une agression et son assaillant entrent en négociation. Nul ne propose d'entrer en conférence avec un cambrioleur, surtout lorsque le cambrioleur est pris la main dans le sac. Nul ne propose de discuter avec un criminel surpris en flagrant délit. Nous excuserions, plus même, nous encouragerions le crime, si nous étions assez stupides pour entamer des négociations avec l'agresseur international avant de l'expulser du pays qu'il a attaqué et envahi, défendant ainsi la cause de la justice et du droit.

65. J'estime, en fait, que le moyen infaillible de rendre inévitable un conflit mondial serait de montrer de la faiblesse ou de l'hésitation en ce moment critique de l'histoire du monde. Un membre distingué de la délégation des Etats-Unis — que j'espère citer correctement, car j'approuve entièrement ce que, à mon sens, il a dit — a déclaré que nous pourrions éviter une troisième guerre mondiale si assez vite nous nous rendions assez forts.

66. Tout le monde doit reconnaître, en fait je crois que tout le monde reconnaît, les dangers qui nous confrontent actuellement. Personne ne peut douter que, soit directement à la suite de l'incident de Corée, soit pour des raisons plus générales et plus profondes, il y ait pour nous un grave risque de conflit mondial. Nous ne le rechercherons pas. Il nous sera imposé. S'il survient, ce sera dans les mêmes conditions qu'en Corée — nous serons des défenseurs s'opposant à une attaque; nous n'aurons pas d'autre attitude.

67. On a déclaré à juste titre qu'aujourd'hui le chemin de la paix est le chemin du courage. La guerre est terrible; la défaite est pire, et l'esclavage pire encore. Si nous hésitons, si nos cœurs défaillent à la perspective de ce qui peut nous attendre, je crois que nous sommes perdus. Il se pourrait fort bien que les Nations

Unies n'aient rien d'autre à offrir et que le monde n'ait rien d'autre à attendre que "du sang et de la peine, des larmes et de la sueur". Rappelons-nous, dans ce cas, qu'il y a quelques années, les nations du Commonwealth britannique, seules contre un agresseur alors triomphant, ont affronté cette perspective avec une sombre détermination et elles ont lutté jusqu'à la victoire. Peut-être aujourd'hui serons-nous tous appelés à faire de même. Si maintenant nous vacillons, si maintenant nous temporisons, si maintenant nous cherchons l'apaisement, la paix est perdue, à mon avis, et, avec elle, autant que l'on puisse en juger, la dignité humaine et la liberté de l'homme. Avec Patrick Henry, l'on peut s'écrier: "La vie nous est-elle si chère et la paix si douce qu'il faille l'acheter au prix des chaînes et de l'esclavage?" Mais il n'est pas possible non plus à un homme de bonne foi de promettre le succès, même si nous restons inébranlables, si nous luttons jusqu'au bout sur ce terrain, et si également cette lutte doit durer tout l'été, plusieurs étés et plusieurs hivers.

68. Je ne prétends pas, je ne peux prétendre, voir l'issue de cette lutte. Seul Dieu la connaît, seul Il peut la connaître. Mais j'affirme, avec toute la conviction dont je suis capable, que si nous résistons, par la force des armes, au mal et à l'agression, nos risques et notre souffrance, aussi graves et aussi navrants qu'ils puissent être, seront moindres — sans aucun doute, infiniment moindres — que ceux dont nous souffririons si nous laissons les choses aller. Si nous ne combattons pas, si nous ne remportons pas la victoire, nous souffrirons tous — chacun d'entre nous — et la présente génération ne sera pas la seule à souffrir car, à mesure que les lumières de la liberté s'éteignent dans le monde, tous les espoirs que nous nourrissons pour les générations à venir disparaissent. Si nous échouons — à Dieu ne plaise — la liberté disparaîtra du monde (ce ne sera pas la première fois) et les droits et la dignité de l'homme seront anéantis. Mais si nous échouons, nous ne serons pas dans une situation pire que celle dans laquelle nous nous trouverions si nous n'avions pas tenté ce noble effort — et nous aurons prouvé que nous sommes des hommes et non de simples pions que l'on déplace.

69. Mais pourquoi échouerions-nous? Notre cause est juste, nos ressources innombrables, nos cœurs vaillants. Raisonnablement, nous pouvons espérer sortir de cette épreuve où l'on jugera si l'homme est capable de protéger sa liberté et ses droits parce que nous sommes un groupe de nations, toutes animées d'une même intention. N'abandonnons pas le terrain que nous avons gagné. Pour notre propre sécurité, pour la protection de la liberté et de la justice dans ce monde, maintenons cette coopération, renforçons-la, gardons-la toujours prête pour faire face à toute nouvelle attaque. Si nous n'agissons pas ainsi, les progrès qu'avec l'aide de Dieu nous accomplirons pour asseoir une paix durable, seront perdus.

70. Voici le moment pour tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de se rappeler que les droits internationaux que chaque nation du monde revendique postulent des devoirs correspondants. Elles doivent se rappeler que — pour exposer la question sous sa forme la plus simple — nous pouvons demander aux autres de nous aider par les armes à

résister à une attaque, comme toutes les nations éprises de paix devraient avoir le droit de le demander, uniquement si, de notre côté, nous sommes tous disposés à aider les autres dans des cas semblables.

71. Mon petit pays a toujours été à l'avant-garde de ceux qui reconnaissent leurs devoirs internationaux. Dans le monde entier, des Néo-Zélandais sont morts pour la défense des droits et des libertés de l'homme — et mon pays n'a pas attendu un jour pour faire connaître son attitude et ses intentions à l'égard de l'agression commise contre la Corée du Sud. Dès le début, la Nouvelle-Zélande s'est rangée aux côtés des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de nombreux autres Membres de l'Organisation des Nations Unies pour appuyer la juste décision que le Conseil de sécurité a prise immédiatement, et deux navires de la Marine royale néo-zélandaise ont été immédiatement envoyés pour se joindre aux forces armées des Nations Unies qui combattent sous les ordres du général MacArthur. Mais, de même que la plupart des démocraties l'ont fait après la deuxième guerre mondiale, nous avons rejeté notre épée et notre bouclier. Et, bien que nous ayons décidé sur-le-champ d'envoyer également des troupes terrestres, pour combattre aux côtés des premières forces armées fournies par les Etats-Unis, il faut du temps pour exécuter cette décision, dans notre cas et dans tous les autres cas, et cela l'agresseur le sait bien. Nous nous efforcerons très sérieusement d'envoyer ces forces dans le plus bref délai, compte tenu de ce que nous devons tant aux hommes qui reçoivent actuellement une formation de combat qu'à ceux aux côtés desquels ils vont combattre.

72. Lorsque nous, Néo-Zélandais, avons accepté la Charte des Nations Unies — avec toutes ses imperfections — nous nous sommes engagés à offrir une résistance collective à toute attaque armée. Nous avons fait honneur à cet engagement, de même que nous ferons toujours honneur à tous nos engagements. Nous savons que de nombreux, de très nombreux Membres de l'Organisation des Nations Unies adopteront le même point de vue, et nous sommes sûrs que leur nombre augmentera à mesure que la situation deviendra plus claire et les nécessités plus évidentes.

73. Malgré tous les aspects navrants de la lutte dans laquelle nous sommes engagés, malgré les doutes et les hésitations devant lesquels nous nous trouvons, malgré la crainte bien fondée que le pire est peut-être encore à venir, tous les pays libres et tous les peuples libres du monde — chaque homme et chaque femme dans chaque rue, dans chaque ville de chaque pays libre du monde — ont eu l'inestimable avantage, grâce à l'attaque flagrante contre la Corée du Sud, de prendre conscience du péril en présence duquel nous nous trouvons et des machinations qui nous entourent.

74. Elle est maintenant évanouie (et, je l'espère, pour toujours) la pensée optimiste qui nous a engourdis pendant ces années gâchées, à savoir que tant que les hommes s'efforceront, dans l'ensemble, de bien agir, nous serons à l'abri d'une agression armée. Elle a disparu de notre époque, jusqu'au moment où nous aurons établi un système efficace de sécurité collective, la philosophie bornée et superficielle suivant laquelle puisque nous avons gagné la dernière guerre il n'y

aura jamais d'autre guerre, et nous pouvons donc nous dispenser de garder les forces que nous avons réunies à de tels risques et avec une telle dépense d'argent et de souffrances humaines. Sans aucun doute, nous avons appris que nous ne devons jamais à nouveau nous priver des moyens de défendre nos peuples et notre mode de vie, tant que ne fonctionnera pas de façon efficace l'Organisation que l'humanité depuis des siècles s'efforce de constituer.

75. Voici que sont mises à l'épreuve les Nations Unies et la volonté de l'homme et son aptitude à régler les affaires humaines de telle sorte qu'en tout lieu les hommes et les femmes et leurs enfants à venir puissent vivre leur vie avec dignité, dans le bonheur, comme Dieu a voulu qu'ils vivent, libérés de cette menace constante des forces du mal. C'est là notre chance de bannir la guerre même, s'il le faut — le paradoxe est inévitable — par la guerre elle-même. C'est là l'occasion qui nous est offerte de réaliser un rêve aussi vieux que l'humanité, celui d'un monde pacifique. Voici la voie, la voie que nous gravissons à l'heure actuelle. Toute longue, escarpée et dure qu'elle soit, c'est la seule voie qui mène au but. Restons unis et que notre union soit solide, sinon il ne nous restera plus rien à défendre.

76. M. SPENDER (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Il est inévitable que, lorsqu'ils montent à cette tribune, les représentants des différentes nations se reportent par la pensée à l'élaboration de la Charte, qu'ils pensent à la conviction qui animait les auteurs de la Charte et les millions d'êtres humains qui y ont applaudi. Nous nous rappelons que nous croyions alors que toutes les nations qui avaient signé la Charte s'efforceraient vraiment d'en appliquer les dispositions. Mais cinq années ont démontré hélas combien cet espoir était peu fondé.

77. Aujourd'hui, nous sommes obligés de constater que l'expérience a montré combien était erronée l'une des idées fondamentales dont on s'est inspiré pour créer l'Organisation des Nations Unies et pour s'efforcer d'en assurer le fonctionnement. Le principe même de l'Organisation des Nations Unies et des méthodes établies pour son fonctionnement repose, conformément aux termes mêmes du Préambule de la Charte, sur la détermination des Etats Membres "à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage" et à unir leurs forces "pour maintenir la paix et la sécurité internationales".

78. Jusqu'ici, telle n'a pas été la politique de l'URSS tant au sein de l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors de cette Organisation. Si nous nous trouvons aujourd'hui en présence de la crise la plus grave que le monde moderne ait connue, c'est, il m'est infiniment pénible de le dire, parce que l'Union soviétique s'est servie de sa situation de membre permanent du Conseil de sécurité pour faire obstacle aux efforts de l'immense majorité des Nations Unies pour unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Loin de pratiquer la tolérance et de vivre en paix et en bon voisinage, les dirigeants de l'Union soviétique — et j'insiste sur les mots "les dirigeants" — se sont engagés dans une politique d'expansion impérialiste, non pas, il est vrai, en absorbant politiquement de nouveaux territoires appartenant à d'autres Etats, mais,

en général, en aidant à renverser les gouvernements légalement constitués de différents pays et à les remplacer par des gouvernements soumis à Moscou. Nous avons vu cette méthode appliquée avec succès en Europe orientale et nous savons que l'on s'efforce de l'appliquer dans de nombreuses autres régions du monde. C'est cette politique permanente des dirigeants de l'Union soviétique qui a miné la confiance de l'homme de la rue dans l'Organisation des Nations Unies et a fait apparaître de nouveau le spectre effrayant de la guerre mondiale. La délégation australienne estime que, tant que cette politique sera suivie, il serait vain et même dangereux de notre part de prétendre que l'Organisation des Nations Unies peut maintenir la paix du monde par les seules méthodes qui ont été adoptées lorsque l'on croyait que tous les États Membres étaient déterminés à s'acquitter loyalement des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte. La politique actuelle des dirigeants de l'Union soviétique nous contraint d'aborder le problème de la sécurité en sachant qu'il existe, au sein de l'Organisation des Nations Unies elle-même, des nations qui agissent ou qui, du moins jusqu'ici, ont agi contre l'Organisation et se sont efforcées d'en détruire l'efficacité comme instrument de sécurité.

79. Il est exact que l'Union soviétique parle beaucoup de la lutte pour la paix et que dans de nombreux pays les partis communistes organisent des soi-disant campagnes pour la paix et recueillent des signatures pour un soi-disant appel en faveur de la paix. Il est exact qu'en de nombreuses occasions, comme le chef de sa délégation l'a d'ailleurs fait hier [279^{ème} séance], elle a proclamé et répété son désir de paix. Mais, au cours des dernières années, depuis les années pendant lesquelles nous avons lutté avec elle pour survivre, quelles mesures constructives l'Union soviétique a-t-elle prises pour favoriser le règlement pacifique des conflits ou pour aider l'Organisation des Nations Unies à faire échec à l'agression?

80. C'est sans plaisir, mais au contraire avec un profond regret, que je me vois obligé de rappeler que l'URSS a, jour après jour, abusé de sa position privilégiée de membre permanent du Conseil de sécurité, en imposant son veto à des mesures — je reprends les termes du représentant de la Nouvelle-Zélande — que la majorité des membres du Conseil de sécurité considéraient essentielles dans l'intérêt de la paix. Le groupe soviétique a fait obstruction à tous les efforts faits en vue d'aboutir à un accord international pour le contrôle de l'énergie atomique, pour la réduction des armements de type classique et pour la diminution de la tension dans les Balkans.

81. En fait, si l'on en juge par leurs actions passées, certaines des nations représentées ici aujourd'hui se sont efforcées non pas de faire en sorte que l'Organisation fonctionne conformément aux principes de la Charte, mais d'empêcher qu'elle ne travaille efficacement; elles ont cherché à s'en servir non pas pour maintenir la paix dans le monde, mais pour renverser d'autres gouvernements représentés à cette Assemblée générale et qui ne partagent pas leurs vues. L'histoire des cinq dernières années le montre: obstruction continue quand il s'est agi de conclure un traité de paix avec l'Autriche, blocus de Berlin, obstruction et oppo-

sition contre toute tentative d'arrêter l'agression et de rétablir la paix en Corée, ce ne sont là que trois exemples d'une liste attristante. Si telle n'est pas la situation réelle, que le représentant de l'Union soviétique nous le démontre. Qu'il nous dise ce que sa délégation a déjà fait, ou ce qu'elle fait aujourd'hui, pour réaliser la coopération internationale et pour maintenir la paix dans le monde.

82. Que M. Vychinsky ne soit pas surpris si les Australiens ne se laissent pas trop impressionner par ses protestations de paix et par les propositions qu'il a présentées hier, en vue de la réduction des armements [A/1376]. Après tout, il est très facile pour un pays qui s'est donné d'énormes forces armées, plus importantes peut-être que tout ce que le monde a vu jusqu'à présent, de proposer aux pays qui n'ont pas adopté la même ligne de conduite de réduire d'un tiers leurs forces armées. Nous vivons dans un monde réel et une telle proposition ne saurait recevoir l'approbation que de ceux qui ignorent le monde dans lequel nous vivons et s'isolent dans le royaume de la discussion académique. Le monde devrait prendre note de ceci. Il devrait également prendre note du fait que M. Vychinsky n'a pas proposé que son pays désarme complètement. Non, il désire conserver les grands avantages que son pays tire aujourd'hui de sa production de guerre et de son organisation du temps de guerre. Si chacun désirait la paix et si l'on pouvait faire confiance aux assurances de chacun, aucun pays n'aurait besoin d'avoir une armée, si ce n'est pour des opérations de police. Que M. Vychinsky me permette de lui dire ceci: si son pays désire la paix, le moyen le plus sûr de l'obtenir est d'abattre les barrières qui séparent nos peuples. Il n'est pas sans intérêt de constater que l'URSS a présenté de telles propositions alors qu'elle les démentait par ses actes. Aussi, nous posons-nous cette question: l'ours parle-t-il maintenant avec la voix de la colombe, ou est-ce réellement la colombe qui parle?

83. Les Australiens sont un peuple pragmatique. Ils sont moins impressionnés par les déclarations et la propagande que par des actes. Le peuple australien a suivi avec une anxiété croissante le cours des événements internationaux; il lui est devenu de plus en plus difficile d'accepter les assurances données par les porte-parole de l'Union soviétique, selon lesquelles les dirigeants de l'URSS sont attachés à la cause de la paix. Toutefois, quelle que soit l'opinion des porte-parole de l'Union soviétique, tous les Australiens sont fermement convaincus que le peuple de l'URSS désire la paix tout autant que le peuple australien.

84. Pour notre part, nous ne pouvons pas admettre un seul instant qu'il soit impossible à ceux qui ont adopté la doctrine soviétique et à ceux qui partagent nos propres convictions de vivre en paix côte à côte et de travailler ensemble. Nous sommes convaincus que dans le présent et l'avenir, comme dans le passé, il est possible aux États de vivre et de travailler ensemble dans la paix, même si leurs vues fondamentales en matière de religion, de politique et de vie économique sont complètement différentes. En tant que peuple d'origine britannique, nous ne parlons pas sans expérience. Nous avons eu dans le passé, et nous aurons sans aucun doute dans l'avenir, la collaboration la plus

loyale d'hommes ayant des croyances entièrement opposées aux nôtres; dans les périodes critiques, nous avons constaté que des hommes ayant des opinions politiques opposées pouvaient fort bien travailler ensemble. Nous croyons que ce qui est possible à l'intérieur d'un pays l'est également entre les pays.

85. En conclusion de ce qui précède, je pense que nous pouvons émettre quatre propositions fondamentales, que j'estime nécessaires si l'on veut comprendre les problèmes que nous avons à résoudre. La première proposition est la suivante: l'expérience a montré que l'une des hypothèses fondamentales sur lesquelles est fondée l'Organisation des Nations Unies s'est révélée fautive, tout au moins jusqu'à présent. La question est de savoir si l'avenir permettra de modifier notre opinion. Selon cette hypothèse fondamentale, tous les États Membres sont également décidés à maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Australie donne son adhésion sans réserve aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies; en envoyant des forces en Corée, elle a montré qu'elle était prête à défendre ces buts et ces principes. La majorité des autres Membres de l'Organisation des Nations Unies ont également démontré leur loyauté à la Charte. Mais à en juger par leurs actes, l'URSS et les pays qui lui sont étroitement associés ne se sont guère souciés de la déclaration solennelle qu'ils se sont engagés à respecter, il y a cinq ans.

86. Par conséquent, il nous est impossible pour le moment de nous attaquer à nos problèmes nous fondant sur l'hypothèse que le principal but de l'Union soviétique dans l'Organisation des Nations Unies est de maintenir la paix. Jusqu'à présent, les Nations Unies ont donné au monde le spectacle, non pas de la coopération entre tous les États Membres, mais d'un conflit persistant entre l'URSS et les pays qui lui sont associés, d'une part, et la vaste majorité des Membres de l'Organisation, d'autre part. Au lieu du monde uni que nous espérons, nous nous trouvons en présence de deux mondes; l'un d'eux a refusé jusqu'à présent de collaborer avec l'autre, sauf dans les conditions dictées par lui-même.

87. Ce conflit a divisé l'Europe et l'Asie au point d'empêcher, au lieu de favoriser, l'établissement de la paix et de la stabilité dans le monde. Les personnes et les idées ne peuvent franchir librement le rideau de fer et il n'y a pas ces contacts constants qui existent à l'ouest du rideau de fer, contacts que je crois très poussés et qui sont si utiles pour dissiper les doutes et les malentendus. Il serait sans doute même plus exact de dire qu'il n'y a pas de circulation de l'Ouest vers l'Est, car les pays occidentaux, en dépit de l'attitude des pays de l'Est, n'empêchent pas les habitants de ces derniers de franchir le rideau de fer pour venir constater nos façons de vivre et de penser. Ce sont leurs propres gouvernements qui les en empêchent. Ces gouvernements sont-ils donc effrayés à la pensée que leurs peuples pourraient voir notre manière de vivre ou entendre nos idées? Craignent-ils que leurs peuples puissent découvrir qu'il existe, au-delà du rideau de fer, une manière de vivre plus saine et plus heureuse? Ce sont là des questions auxquelles ils devraient répondre franchement.

88. C'est ainsi que les fondations nouvellement jetées de l'Organisation des Nations Unies ont été minées et qu'a été voué à l'échec l'espoir caressé au début, de voir toutes les nations coopérer pratiquement à l'amélioration du bien-être de l'humanité. L'un des traits les plus saillants de l'Organisation des Nations Unies à l'heure actuelle est le fait que l'Union soviétique et les pays communistes qui lui sont associés refusent de coopérer avec les autres Membres de l'Organisation aux travaux constructifs entrepris par les Nations Unies et ses institutions spécialisées en vue d'améliorer par exemple les conditions économiques et sociales à travers le monde.

89. L'Union soviétique a quitté l'Organisation mondiale de la santé malgré le fait bien reconnu que la maladie ne connaît pas de frontière. L'Union soviétique n'a jamais participé aux travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, malgré le fait que la majorité de la population du monde est sous-alimentée et que la tâche la plus urgente dans le domaine du développement économique est d'augmenter la production mondiale des produits alimentaires. A ce jour, l'Union soviétique ne participe pas à la réalisation du programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 200 (III). On est forcé de conclure que la non-participation de l'URSS à ces travaux entrepris en commun par les Nations Unies témoigne du refus de cet État — et je citerai les mots mêmes du Préambule de la Charte, que l'Union soviétique s'est engagée sur l'honneur à respecter — "à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples". Avons-nous lieu de croire, malgré les protestations de M. Vychinsky, que l'Union soviétique désire réellement — et je citerai ici les termes de l'Article premier de la Charte — "réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous"? Pour notre part, je parle de l'Australie, nous demandons plus que des mots, car les nations ne peuvent être jugées que d'après leurs actes.

90. Lorsque nous étudions le comportement de l'Union soviétique et l'orientation de sa politique étrangère depuis la guerre, nous sommes amenés à nous demander — et nous avons le droit de demander à l'Union soviétique — quels sont les buts que ce pays cherche à atteindre par sa présence au sein des Nations Unies.

91. La deuxième proposition que je me permets d'émettre est la suivante: je suis fermement convaincu que ce conflit entre les pays communistes, conduits par l'URSS, et les autres Membres de l'Organisation n'est pas inévitable; il est possible pour des pays ayant des systèmes politiques et économiques différents de vivre en paix, côte à côte, et de coopérer mutuellement à la tâche concrète qui consiste à maintenir la sécurité internationale et à assurer le progrès de tous les peuples du monde. Ce principe est implicite dans la Charte elle-même et nous lui attachons une grande importance. Je n'hésiterai pas à me répéter et à affirmer une fois

encore que nous, et les Etats qui voient la situation comme nous, estimons qu'il est possible de travailler avec les Etats dont les idées en matière de religion, de politique et de vie économique diffèrent des nôtres. L'Union soviétique et ses satellites, par contre, semblent prétendre par leur attitude que la coopération n'est possible que si nous sommes prêts à renoncer à nos idéals.

92. Ma troisième proposition la voici: il est du pouvoir des dirigeants de l'Union soviétique de modifier complètement la situation au sein des Nations Unies comme aussi dans le monde. C'est à eux qu'il appartient de prendre cette décision aux répercussions nombreuses qui affectera des millions de personnes dans le monde entier. S'ils persévèrent jusqu'au bout dans la voie qu'ils ont suivie jusqu'à présent, leur attitude ne pourra avoir que des conséquences que chacun dans cette Assemblée ne connaît que trop bien. Mais rien ne les empêche de se détourner de cette voie, s'ils désirent vraiment la paix, et de reprendre la collaboration avec toutes les autres nations du monde. S'ils désirent réellement la paix, nous pouvons seulement leur dire qu'à un certain moment, ils se sont engagés sur une mauvaise voie et qu'ils y sont restés depuis.

93. Une coopération totale reste possible, si l'Union soviétique consent à accepter les obligations inhérentes à la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies et à renoncer à sa politique actuelle en faveur d'une association amicale avec les autres nations, et si elle veut bien admettre que, si nos notions fondamentales en matière de politique intérieure sont différentes, cela ne devrait pas nous empêcher de travailler ensemble en vue d'atteindre un but qui est, d'après les porte-parole de l'URSS, cher à ce pays: le maintien de la paix. Qu'est-ce qui retient l'Union soviétique? Rien de ce que peut faire aucun d'entre nous. Que l'Union soviétique dise donc clairement ce qu'il en est. Qu'elle nous dise pourquoi elle maintient sa population en quarantaine à l'écart des autres peuples du monde, comme si nous, ou les populations de l'URSS, étions contaminés. Pourquoi l'Union soviétique s'oppose-t-elle au libre échange des informations et des connaissances et à la liberté de mouvement des populations? Pourquoi continue-t-elle à imposer à sa population une sorte de camisole de force?

94. Si l'Union soviétique veut la paix, qu'elle dise clairement ce qu'elle craint. Ne croit-elle pas possible pour les pays communistes de coopérer avec des pays ayant un système économique différent? Je puis donner à l'URSS l'assurance que si elle fait preuve de franchise et de sincérité en présentant un programme concret, et non illusoire, compatible avec le maintien de l'intégrité nationale de chacun d'entre nous et compatible avec notre droit de développer chacun notre propre pays selon nos propres conceptions, elle nous trouvera prêts à répondre à ses avances après que — et je répète, après que nous nous serons convaincus de sa sincérité. On s'engagerait de la sorte dans une nouvelle voie, une voie conduisant vers la paix et vers de meilleures conditions d'existence pour tous les hommes et toutes les femmes dans le monde entier, une voie que l'Australie et, je l'espère, toutes les autres nations représentées ici seraient prêtes à suivre.

95. Au cours de la 277^{ème} séance, alors que nous examinons le problème de la représentation de la Chine au sein de l'Assemblée générale, le représentant de la RSS d'Ukraine a émis l'opinion éhontée que l'Australie était opposée à l'admission au sein des Nations Unies de pays ayant un système économique différent du sien. Je regrette de devoir dire qu'il a ainsi falsifié d'une manière flagrante les vues que je venais d'exposer au nom de mon gouvernement, quelques minutes auparavant. J'avais dit, au cours de l'intervention en question, que l'Australie considère que l'une des conditions essentielles d'admission est que le gouvernement candidat soit désireux de profiter de sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies pour favoriser le maintien de la paix internationale; j'avais ajouté que nous n'étions pas convaincus que le Gouvernement communiste chinois ait un tel dessein en vue en cherchant à entrer dans notre Organisation. Je n'ai jamais dit que le système économique auquel les communistes chinois ont donné leur adhésion est un obstacle à leur admission ou à leur coopération avec les autres Membres de l'Organisation. Non, je n'ai rien dit de tel, ni rien d'approchant, même de loin. C'est là le genre d'arguments déformés qui jettent la confusion dans un monde déjà troublé et inquiet. C'est là le genre de déformation perfide et pernicieuse des faits qui détruit sans rémission nos espoirs de paix. Expliquons-nous franchement et sans crainte, mais ne rendons pas la compréhension mutuelle plus difficile en déformant les interventions d'autrui pour nous donner des arguments ou pour marquer un point dans une campagne de propagande. Le principe de la coopération entre les nations, je l'ai déjà dit, est implicite dans la Charte des Nations Unies, et si nous, Australiens, ne lui donnions pas notre adhésion, nous n'aurions pas de place dans cette Assemblée.

96. Ce n'est pas son régime communiste que l'Australie reproche à la Chine. Nous serions disposés à collaborer avec la Chine communiste si elle voulait bien se comporter comme un Etat souverain et suivre, en toute indépendance — je répète en toute indépendance — une politique de tolérance et de bon voisinage, une politique conforme à l'esprit et à la lettre de la Charte. La Chine communiste aurait dû comprendre que sa reconnaissance et son admission à l'Organisation des Nations Unies ont été compromises jusqu'à présent par certains actes malheureux et certaines déclarations malencontreuses au cours de ces derniers mois. Qu'est-ce qui pourrait être moins favorable, je vous le demande, à une large reconnaissance internationale que la politique intransigeante suivie par la Chine communiste? Que pourrait faire de pire un candidat à l'Organisation des Nations Unies que ce qu'a fait le Gouvernement de Pékin qui a attaqué, dans des déclarations officielles, les mesures prises en ce moment par les Nations Unies pour mettre fin à l'agression en Corée? Enfin, les paroles provocantes dont les communistes chinois se sont servis dans le passé pour parler de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas faites non plus pour assurer à ce pays un accueil favorable à l'Assemblée générale. Cependant, il ne faut pas que le passé détermine l'avenir.

97. La Chine communiste est maîtresse de sa propre destinée. D'une part, elle peut se soumettre aux dirigeants de l'Union soviétique, d'autre part elle peut

adopter une politique d'indépendance en se déclarant prête à entrer en relations avec toutes les nations, sans préférence aucune et conformément aux principes du droit et du respect international. C'est à elle qu'il appartient de choisir la politique qu'elle suivra. Si elle parvient à prouver d'une façon convaincante qu'elle est disposée à coopérer sincèrement avec nous et avec d'autres nations au maintien de la paix et aux autres tâches qui incombent à l'Organisation des Nations Unies, la question de son admission au sein de cette Organisation pourra être envisagée sous un jour entièrement nouveau. Nous souhaitons tous que le grand peuple chinois s'associe à nous dans le travail constructeur que s'est assignée l'Organisation des Nations Unies.

98. Ceci, bien entendu, est vrai aussi de l'URSS et des autres pays communistes. C'est à eux de choisir. S'ils estiment que les différences qui existent entre leur système économique et le nôtre les empêchent de collaborer avec nous au maintien de la paix internationale par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, ils continueront, sans aucun doute, à suivre la politique qui était la leur jusqu'à présent et à gêner les travaux de l'Organisation, et leur attitude forcera les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies à fonder leur politique sur l'idée que le groupe soviétique leur est systématiquement hostile. D'autre part, les dirigeants de l'Union soviétique peuvent, s'ils le désirent, modifier toute la situation et transformer l'Organisation des Nations Unies en un instrument efficace de paix internationale. Si l'URSS croit, comme nous le croyons nous-mêmes, que les pays ayant des systèmes économiques différents peuvent "pratiquer la tolérance et vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage", qu'elle le dise dès maintenant pour que nous puissions, au cours de cette même Assemblée, mettre au point les modalités de cette collaboration. Là encore, les Australiens ont un sens très aigu des réalités et ne se contenteront pas de simples protestations. Nous voudrions que l'Union soviétique prenne des mesures pratiques pour associer ses efforts aux nôtres en vue de mettre fin à l'agression qui a été commise en Corée. Nous voudrions que l'Union soviétique renonce à sa présente politique d'obstruction au Conseil de sécurité. Nous voudrions que l'Union soviétique et les autres pays communistes orientent leur énergie vers les grandes tâches constructives que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ont entrepris de réaliser dans le domaine économique et social. Nous voudrions que l'Union soviétique s'associe à nous pour faciliter le développement économique des régions insuffisamment développées et qu'elle cesse de soutenir ceux qui essaient d'exploiter les difficultés économiques et politiques auxquelles se heurtent les pays moins fortunés que les nôtres.

99. Si seulement l'Union soviétique voulait se joindre à nous pour accomplir les tâches que nous avons tous assumées aux termes de la Charte des Nations Unies, nous pourrions non seulement dissiper les craintes qu'inspire une guerre, mais aussi jeter les bases d'une ère nouvelle, d'une ère de progrès pacifique pour le monde entier. C'est aux dirigeants de l'Union soviétique qu'il appartient, comme je l'ai dit, de faire ce choix grave, aux conséquences immenses. S'ils ne peuvent

pas ou ne veulent pas interpréter ainsi les obligations qui leur incombent en leur qualité de Membre des Nations Unies, nous serons obligés de tirer des conclusions inévitables de la situation à laquelle nous avons à faire face.

100. J'en arrive ainsi à ma quatrième proposition : à défaut d'un tel changement dans la politique soviétique — et je ne crois pas que le discours que M. Vychinsky a fait hier indique un tel changement — les nations libres du monde entier devront fonder leur travail commun sur une base plus réaliste.

101. Ceux des Etats Membres, et c'est la vaste majorité, qui sont décidés à faire de l'Organisation un instrument efficace de la sécurité et de la coopération internationale, devront continuer à suivre cette voie quelle que soit l'attitude de l'Union soviétique. Ceux parmi nous qui croient en ce que nous considérons comme l'idéal démocratique, doivent être prêts à défendre notre idéal et à aider ceux qui le partagent lorsqu'ils sont victimes d'une agression.

102. Ce n'est plus le moment de faire des phrases, mais d'affronter la réalité, la dure réalité; elle est comme je viens de la décrire. Si l'URSS entend maintenir jusqu'au bout son attitude passée, attitude qui a opposé de si graves obstacles à la collaboration internationale, l'Assemblée générale devra tracer sa voie future à l'Organisation des Nations Unies et les nations pacifiques devront formuler leur politique en fonction de cette situation. Elles doivent être prêtes à résister à l'agression sur tous les fronts. C'est en s'inspirant de cette idée que mon gouvernement examinera soigneusement les propositions que vient de soumettre le représentant du Gouvernement des Etats-Unis.

103. En l'absence d'une sincère participation des pays communistes aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, participation qu'ils ont refusée jusqu'à présent mais qui, s'ils nous l'accordaient, ouvrirait une ère nouvelle de paix et de progrès, il est urgent d'adopter une politique nouvelle et plus efficace pour défendre la sécurité et lutter contre l'agression. Il faut commencer par renforcer les moyens mis à la disposition des Nations Unies pour décourager et réprimer l'agression où qu'elle se produise. Il faut explorer la possibilité de modifier les procédures de l'Assemblée générale afin que les ressources militaires et industrielles des pays pacifiques puissent être mobilisées rapidement en vue de protéger la paix contre toute agression. Il faut veiller à ce que les rouages et les méthodes de l'Organisation des Nations Unies soient adaptés aux problèmes à résoudre pour atteindre les buts fondamentaux et rester fidèle à l'esprit de la Charte, et cela même si un ou plusieurs Etats Membres de l'Organisation essaient d'entraver le bon fonctionnement de ses organes.

104. Enfin, il ne faut pas oublier que, lorsqu'un groupe important de Membres de l'Organisation refuse d'aider celle-ci à accomplir les tâches qui lui incombent, les autres Membres ont à supporter un fardeau supplémentaire. En effet, pour mettre en vigueur les principes de la Charte, ils sont obligés de prendre des dispositions supplémentaires compatibles avec la Charte, lorsqu'une obstruction se fait sentir au sein même de

L'Organisation, en vue de rendre impossible l'application des mesures qui, de l'avis de la vaste majorité des Membres, sont nécessaires pour arrêter et prévenir l'agression. Les accords régionaux conclus aux termes du Traité de l'Atlantique Nord constituent, à mon avis, un exemple important de ces mesures supplémentaires. Le Gouvernement de l'Australie estime que, dans les circonstances présentes, il faut étendre cette méthode à d'autres régions du monde, et que les nations qui tiennent à la liberté doivent s'unir pour la défendre. Cette politique ne signifie nullement que l'on renonce à la Charte. Rien dans la Charte n'empêche la conclusion d'accords régionaux de ce genre lorsqu'il s'agit de maintenir la paix et la sécurité internationales à l'échelle régionale. Tous les accords de sécurité régionaux n'auront pour but que le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

105. Il est évident que toute organisation de ce genre devra être efficace; elle devra permettre à ses membres de se défendre et de défendre leurs voisins, et elle devra leur fournir tous les moyens nécessaires à cet effet. Il faut que les nations pacifiques soient organisées de telle manière qu'elles soient prêtes à empêcher de nouveaux incidents comme celui qui s'est produit en Corée. Cela signifie qu'elles doivent avoir à leur disposition des forces suffisamment importantes pour qu'aucun Etat ne se hasarde à attaquer son voisin de peur du châtement qui l'attendrait. Cela signifie également que les pays en question doivent arriver à un degré de préparation beaucoup plus élevé que tout ce qu'ils ont connu jusqu'à présent. Il faut empêcher à tout jamais qu'il ne se produise des événements analogues à ceux de Corée où des forces peu nombreuses mais vaillantes ont dû tenir tête à une attaque soudaine, lancée par un ennemi puissant, bien préparé et déterminé à écraser son voisin plus faible. Bref, nous devons être prêts à combattre l'agression partout là où elle lèvera la tête.

106. Ce n'est bien entendu qu'à regret que nous assumons le fardeau économique qu'implique une telle politique; cependant on n'obtient pas la sécurité pour rien. Le prix qu'il faudra mettre pour maintenir la paix sera peu élevé par rapport au coût terrible d'une nouvelle conflagration mondiale.

107. Mais il ne suffit pas de dresser des plans tendant à prévenir l'agression ou à lui résister. Il faut encore nous aider mutuellement pour devenir plus forts au point de vue économique et social. Nous devrions instituer un système d'assistance afin d'aider les nations moins avancées que nous dans le domaine politique et économique et afin de leur permettre d'aboutir à la pleine indépendance et à la prospérité. Nous n'avons pas l'intention de négliger la situation qui existe en ce moment dans les pays relativement peu développés au point de vue politique, social ou économique. Nous voulons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider, s'ils le demandent, à améliorer leurs conditions de vie, et nous voulons le faire aussi vite que possible. Il faut que tous, nous prenions part à ce travail, mais il faut en outre que nous soyons certains d'avoir mis de l'ordre dans notre propre maison. Nous devons nous efforcer de mettre fin aux injustices sociales, quel que soit le pays où elles se produisent. Enlevons la poutre de notre œil avant de chercher la paille dans l'œil du voisin.

108. Comme je l'ai déjà dit, notre problème le plus urgent consiste à rechercher la sécurité par de nouvelles voies, mais nous devons en même temps poursuivre nos efforts en vue de réaliser, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, les autres objectifs qui se trouvent énoncés dans la Charte et qui consistent à améliorer les conditions de vie, à assurer le plein emploi et à créer les conditions nécessaires au progrès et au développement économique. D'ailleurs je pense que nous devons rechercher en même temps les objectifs suivants: notre sécurité militaire, l'aide économique, politique et sociale aux autres nations du monde.

109. Cette coopération économique et sociale présente une importance toute particulière pour l'avenir des nouvelles nations d'Asie qui ont récemment obtenu leur indépendance. Toutes ces nations ont à faire face à de graves problèmes économiques et elles auront besoin d'assistance de pays plus forts et plus riches si elles veulent sauvegarder leur indépendance et satisfaire les aspirations légitimes de leur population. L'Organisation des Nations Unies peut apporter une contribution énorme au développement économique et à l'intégrité politique de l'Asie.

110. Les besoins de cette région sont si grands que les programmes élaborés par l'Organisation des Nations Unies devront être complétés par des programmes régionaux d'assistance économique et technique, comme par exemple, celui que les pays membres du Commonwealth britannique sont en train d'élaborer pour l'Asie du Sud-Est. L'assistance ne doit être accordée que lorsqu'elle est demandée; elle ne doit être subordonnée à aucune condition, et elle doit reposer sur les deux principes suivants: respect de la souveraineté politique du pays bénéficiaire et respect de son indépendance économique. L'objectif de tous ces programmes, qu'ils soient entrepris sous les auspices des Nations Unies ou non, est d'aider les nations nouvellement créées à voler de leurs propres ailes. Contrairement à ce que fait l'Union soviétique, nous ne nous attendons pas à ce que ces nations adoptent notre organisation économique et politique. Ce sont des nations indépendantes, qui doivent être libres de choisir leurs propres institutions; certaines des idées qui nous paraissent très importantes, comme, par exemple, le principe de la liberté de l'entreprise privée ou de la démocratie, peuvent paraître dépourvues de sens à des millions d'Asiatiques mourant de faim. Notre tâche consiste à les aider, à les encourager dans leur lutte pour une existence indépendante et à les accueillir en tant que partenaires égaux dans la famille des nations.

111. La politique que j'ai préconisée dans la présente déclaration ne s'inspire d'aucun sentiment d'hostilité à l'égard de l'URSS ou des pays qui lui sont associés. Nous n'avons pas l'intention de leur imposer notre système politique et économique. C'est à eux qu'il appartient de décider quel genre de vie ils veulent adopter et comment ils veulent être gouvernés. Tout ce que nous leur demandons c'est d'accorder le même droit aux autres peuples du monde. En ce qui concerne tout particulièrement la Chine, nous, les Australiens, ne demandons pas mieux que d'établir des relations d'amitié avec le peuple et le gouvernement de ce pays, à la condition qu'ils soient prêts à collaborer avec nous sur un pied d'égalité et à respecter les usages en vigueur dans le domaine des relations internationales.

112. N'oublions pas que les Nations Unies sont moins une organisation des nations qu'une organisation des peuples. Notre Charte commence par les mots : "Nous, peuples des Nations Unies... avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins...". Je crois que nous devrions faire de nouveaux efforts pour porter à la connaissance des peuples de tous les Etats Membres l'activité de l'Organisation des Nations Unies et les problèmes qui se posent dans le monde, en lançant à cet effet une campagne spéciale sous les auspices de l'Organisation. Nous n'avons aucune raison de cacher ce que nous faisons et nous devrions rechercher des moyens pratiques de porter les faits à la connaissance des peuples en passant par dessus la tête de leurs dirigeants, lesquels trop souvent égarent leurs peuples plutôt qu'ils ne les dirigent.

113. Je n'ai pas hésité à monter à cette tribune pour faire la déclaration que je viens de faire, car personne ne peut accuser l'Australie d'avoir des visées impérialistes ni de vouloir la guerre. Mon pays souhaite la paix pour que l'humanité puisse employer ses talents à élargir la route qui mène au bien-être dans le monde entier. Mais l'Australie n'est pas disposée à acheter la paix à n'importe quel prix. Nous voulons faire savoir au monde entier que nous sommes prêts à collaborer avec toutes les nations qui souhaitent sincèrement la paix, chaque nation conservant le genre de vie qui lui est cher, mais que nous nous dresserons énergiquement et quoi qu'il puisse nous en coûter contre quiconque commettra une agression pour abolir notre genre de vie. La grande majorité des nations qui ont résisté à l'agression ont survécu. Celles qui ont cédé aux menaces ont succombé.

114. La tâche qui nous incombe à l'Assemblée générale consiste à associer nos efforts pour préserver nos peuples, et notamment notre jeunesse, de cette terrible et irrévocable catastrophe qu'est la guerre. Nous savons que si la guerre vient, les dévastations qu'elle causera dépasseront tout ce que l'on peut imaginer et que l'emploi d'instruments modernes de destruction massive imposera à notre propre génération ainsi qu'à la génération future un fardeau inouï de pertes de vies humaines et de dégradation. Dans une telle guerre il n'y aura pas de vainqueur. La civilisation telle que nous la connaissons sera détruite. La responsabilité qui nous incombe est donc d'autant plus grave, et nous devons faire tout notre possible pour que notre présence ici et la part que nous prenons aux débats et aux décisions de l'Assemblée générale apportent une contribution positive à l'œuvre de paix dans le monde.

115. M. CARIAS (Honduras) (*traduit de l'espagnol*) : La lenteur ou même l'arrêt presque total du progrès des idées constructives dans de vastes régions du monde, les fanatismes aveugles qui font de la rancœur un principe, les déceptions, chaque fois plus profondes, dues à l'incapacité évidente des hommes d'Etat à distinguer nettement l'illusoire du réel dans les relations entre les peuples, le fait qu'à l'espérance succède un pessimisme dégradant et la mode si répandue de critiquer tout ce qui existe, sans savoir véritablement ce que l'on veut, font qu'il est difficile de trouver des mots qui ne donnent pas une idée fautive de la réalité internationale.

116. Pourtant, cette terrible situation implique des obligations que personne ne peut ignorer ; aussi m'incombe-t-il, une fois encore, de réaffirmer, au nom de mon gouvernement, que mon pays reste fidèle aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte.

117. Les nombreuses leçons que l'on peut tirer de l'expérience courte mais mouvementée de l'Organisation montrent clairement qu'il sera nécessaire d'atténuer les réalités brutales en donnant de grandes et continuelles preuves d'une générosité sincère, afin de permettre le plein développement d'une institution capable d'assurer une évolution sociale rapide ainsi que l'application de principes juridiques dans les cas concrets d'agression.

118. A ce sujet, la délégation du Honduras est disposée à étudier les propositions pratiques qui visent à établir une procédure plus réaliste et plus équitable pour coordonner et renforcer les moyens dont disposent les Etats Membres.

119. Ceux d'entre les représentants qui s'efforcent d'envisager d'un esprit objectif les souffrances naissant de toutes parts dans un monde devenu moins vaste, et qui s'appliquent à éviter les spéculations académiques superflues, pourront peut-être, même en cette heure tardive, contribuer à satisfaire à l'obligation que leur impose l'histoire et qui consiste à maîtriser les inquiétudes et les impulsions créatrices des foules en cultivant avec toute l'importance qu'il convient de leur donner les facultés de l'homme et en élevant sa dignité.

120. Chacun sait que le progrès des connaissances scientifiques est en raison directe de la complexité des problèmes modernes, ce qui rend nécessaire par voie de corrélation un esprit de tolérance capable de tirer profit, grâce à des réformes sociales appropriées, de l'impulsion stimulante de ce qui est neuf et en évolution perpétuelle. C'est pourquoi les esprits s'accoutument de plus en plus à l'idée d'une philosophie qui se propose délibérément d'apaiser le conflit aigu entre les sciences physiques, dont le progrès continu repose sur les découvertes, et la pensée morale et politique, qui continue de se caractériser, au contraire, par l'opposition violente d'idées divergentes qui provoquent la perplexité et le doute et dans lesquelles les élans créateurs ne parviennent pas à se concrétiser. Cette tendance à la synthèse de la philosophie et des sciences appliquées, trouve déjà une expression frappante dans les remarquables compromis sociaux réalisés par les divers organes des Nations Unies. Il est entendu que les premiers efforts dans cette voie doivent invariablement reposer sur le principe central d'après lequel les relations politiques et économiques l'emportent sur tous les événements, quelque tragiques qu'ils soient. Le programme d'assistance technique aux pays insuffisamment développés est la preuve éloquente de cette affirmation. Expérience originale et énergique de collaboration internationale effective, ce programme d'assistance, ainsi que le Point quatre du programme du Président Truman, tient compte de l'axiome selon lequel la pauvreté est un mal qui ternit l'éclat de bien des qualités.

121. Bien que l'on entende ici tant de choses hors de saison, que l'on ajoute fréquemment au superflu une

pédanterie sans borne dans l'intention évidente de créer la confusion, et que l'on constate aussi, parfois, un contraste flagrant entre le foisonnement des bonnes intentions et la stérilité des actes, il nous faut réfuter l'affirmation frappante, mais simpliste, que l'absence de résultats tangibles est le signe précurseur de toutes les crises mondiales. Bien au contraire, les esprits assimilent ici la synthèse d'un monde d'idéaux, d'ambitions et de craintes; on prend ici l'habitude de la fidélité à des causes plus élevées. La conscience de mortels périls et les efforts de domination ne font ressentir que plus vivement la nécessité urgente de fonder notre attitude sur la seule raison et non sur le caprice des impulsions émotionnelles.

122. Etant donné que le monde est le champ où l'Organisation des Nations Unies doit exercer son action humanitaire, il est extrêmement difficile d'expliquer d'une manière convaincante que les Nations Unies sont capables de travailler avec fruit pour assurer le progrès de tous les peuples vers une existence plus conforme à la dignité de l'être humain ou pour rendre possible la création et l'usage de nouveaux procédés d'administration, d'investigation et de conciliation internationale. Mais, pour "montrer que l'Organisation a continué à donner la preuve de son utilité au cours des douze derniers mois, alors que la "guerre froide" paralysait ses efforts à un point qu'on n'avait jamais connu jusqu'ici", ainsi que le dit notre dynamique Secrétaire général dans son rapport annuel pour la période allant du 1er juillet 1949 au 30 juin 1950², il suffit de citer quelques-unes des plus remarquables réalisations: l'indépendance de la Libye, la création de la République des Etats-Unis d'Indonésie, les efforts incessants déployés pour maintenir la paix au Cachemire, les résultats satisfaisants en ce qui concerne le respect des accords d'armistice en Palestine, le rétablissement progressif de la paix en Grèce, la mise en œuvre des plans d'assistance technique en vue du développement économique, la convocation de la Conférence scientifique des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, l'élaboration d'un projet de pacte international des droits de l'homme, les progrès que l'on constate dans l'évolution du régime de tutelle, et le Fonds international pour le secours à l'enfance.

123. Il suffit également de lire l'ordre du jour de la cinquième session de l'Assemblée générale pour se convaincre de la gravité des responsabilités auxquelles nous allons devoir faire face; il nous faut donc un état d'esprit général de grande tolérance; il nous faut recueillir le meilleur du passé, nous tourner vers l'avenir et raviver les espoirs raisonnables que l'humanité chérit, si nous voulons éviter que les principes et les institutions que nous nous efforçons aujourd'hui de protéger ne périssent dans la misère générale ou dans l'effondrement complet.

124. En terminant ce discours fort peu optimiste, je tiens à dire que le Honduras, en renouvelant la promesse de son entière coopération aujourd'hui essentiellement de caractère moral, lance un appel insistant à tous les autres Etats Membres pour qu'ils poursuivent sans relâche la consolidation de notre Organisation et acceptent avec générosité de se plier à des réalités in-

éluçtables. Le Honduras est convaincu qu'il est encore temps de saisir la grande et dernière occasion qui se présente pour essayer de concilier des idéologies contraires dans le cadre d'un dispositif de caractère véritablement universel; c'est là une œuvre ardue mais noble, dont le résultat sera peut-être une normalisation du droit universel, une remise en ordre de l'économie mondiale et le retour à l'harmonie spirituelle.

125. M. GONZALEZ AREVALO (Guatemala) (*traduit de l'espagnol*): C'est avec une foi profonde dans les buts et les principes de l'Organisation des Nations Unies que la délégation du Guatemala vient, une fois de plus, siéger à l'Assemblée générale, avec les mêmes idéaux et les mêmes intentions de collaboration qui l'inspiraient lorsqu'elle s'est rendue à San-Francisco et aux précédentes sessions de l'Assemblée.

126. Le Gouvernement et le peuple du Guatemala appuient fermement l'Organisation; ils sont convaincus de sa volonté et de sa capacité de maintenir la paix et la sécurité mondiales, d'empêcher l'arbitraire ou l'agression de triompher dans le monde, de garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en tout lieu et à tout moment; ils sont également convaincus que seule la volonté des peuples rassemblés sous la bannière des Nations Unies pourra libérer l'humanité du fléau de la guerre.

127. Le Gouvernement et le peuple du Guatemala ont également foi dans le succès des Nations Unies et de leurs efforts pour améliorer les conditions de vie de l'homme dans tous les domaines, par le moyen de la coordination des efforts de tous les peuples. C'est là une tâche très ardue à laquelle le gouvernement de mon pays s'est actuellement attelé.

128. Il est arrivé souvent que, lorsqu'un gouvernement, interprétant les aspirations latentes de son peuple et désireux d'améliorer ses conditions de vie, invite ou oblige le capital à participer à son œuvre, celui-ci se sente lésé et se retourne avec toutes ses forces économique contre des autorités qui ont l'audace de penser à la misère humaine. C'est alors que l'on déforme la vérité et que la presse à gages s'emplit de mensonges. La misère humaine et les privations du peuple sont le meilleur terrain de culture des doctrines extrémistes.

129. C'est pour cette raison et en obéissant à ces convictions que la République du Guatemala a collaboré et continuera de collaborer dans la plus large mesure possible aux efforts des Nations Unies en faveur de la paix, de la sécurité et du bien-être de l'humanité.

130. Je tiens à me montrer économe du temps de l'Assemblée. Un ami me disait à l'instant: le succès d'un discours dépend de sa brièveté; il faut commencer à parler à haute voix et finir à voix basse, afin de ne pas réveiller ceux qui se sont endormis. Je n'ai donc pas l'intention d'abuser du temps dont dispose l'Assemblée en passant en revue les questions inscrites à l'ordre du jour; je me propose seulement d'exposer clairement la position de mon gouvernement en ce qui concerne certaines des questions que je considère de la plus haute importance; j'aimerais également formuler quelques observations à leur sujet.

131. En ce qui concerne l'agression dont a été victime la République de Corée, créée et organisée avec l'aide

² Voir les *Documents officiels de la cinquième session de l'Assemblée générale*, Supplément No 1, page xiii.

de notre Organisation, le Guatemala appuie sans réserve les mesures opportunes et énergiques qu'a prises le Conseil de sécurité et tient à déclarer expressément son intention de collaborer résolument, et dans la plus large mesure possible, à la mise en application des résolutions du Conseil et à l'effort des Nations Unies en vue de rétablir la paix en Corée, comme le Gouvernement du Guatemala l'a déclaré dans sa réponse immédiate à la communication qu'il a reçue du Secrétaire général à ce sujet³.

132. La République du Guatemala ne saurait accepter l'opinion exprimée dans certains milieux, selon laquelle l'action du Conseil de sécurité est illégale. Nous sommes fermement convaincus, et la Charte même ainsi que le règlement intérieur du Conseil de sécurité nous donnent raison, que ces décisions sont légales, car on ne peut permettre que le privilège antidémocratique du veto paralyse l'action des Nations Unies par le simple fait qu'un des membres permanents du Conseil s'abstient volontairement de prendre part aux débats.

133. Il a été clairement démontré que l'exercice de ce privilège ne peut empêcher l'action du Conseil de sécurité que dans le cas où l'un des membres qui a le droit de s'en prévaloir en use expressément par sa présence et par son vote.

134. On a également prétendu que les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité étaient illégales parce que les représentants du Gouvernement nationaliste de la Chine actuellement accrédités auprès des Nations Unies et qui ont pris part au vote ne représentent pas la Chine, qui est l'un des membres permanents du Conseil de sécurité.

135. Sans aborder maintenant l'examen de la question de savoir quelle est la délégation la mieux habilitée à représenter la Chine auprès des organes des Nations Unies, le Guatemala considère que la question de la représentation de la Chine a été tranchée par le Conseil de sécurité lui-même, à la suite d'un vote parfaitement conforme à son règlement intérieur.

136. En nous appuyant sur ces deux faits, nous réaffirmons notre conviction que les décisions prises par le Conseil de sécurité au cours des séances très importantes qui ont eu lieu en juin et en juillet dernier sont absolument légales et ont un caractère obligatoire. Nous nous félicitons également de ce que le Conseil ait sauvé, par ses décisions, non seulement le prestige, mais l'existence même des Nations Unies, étant donné que la crise du mois de juin a soumis à rude épreuve l'aptitude de l'Organisation à faire face à une agression armée. Nous sommes heureux que les Nations Unies aient franchi fièrement ce pas difficile. Et à ce propos, j'invite l'Assemblée à applaudir chaleureusement, en témoignage de son admiration, les vaillants soldats des Nations Unies qui combattent en Corée.

137. Je prie également mes collègues de l'Assemblée de se lever et d'observer, debout, une minute de silence à la mémoire de ceux qui sont tombés en Corée, dans le combat pour la défense des principes des Nations Unies.

Les représentants se lèvent et observent le silence.

³ Voir les documents S/1544 et S/1581.

138. En ce qui concerne les droits de l'homme, la délégation du Guatemala continuera de lutter pour tout ce qu'elle tient à voir triompher au sein de l'Organisation des Nations Unies, la protection efficace des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans distinction de sexe, de race ou de couleur, et elle continuera de veiller à ce que ces droits et libertés ne soient nulle part foulés au pied. Les réalisations des Nations Unies dans ce domaine si important seront sans aucun doute le plus brillant fleuron de l'œuvre de l'Organisation.

139. En ce qui concerne l'Erythrée, je rappelle que le Guatemala a eu l'honneur d'être membre de la Commission des Nations Unies pour l'Erythrée. Etant dégagée de tout préjudice et n'étant liée d'aucune manière, la délégation du Guatemala a abordé franchement l'examen de cette question délicate et, après avoir pris en considération tous les aspects complexes du problème, a proposé une solution à laquelle la délégation du Pakistan lui a fait l'honneur de se rallier; cette solution prévoit l'indépendance du territoire à l'expiration d'une période sous la tutelle des Nations Unies, dont la durée serait fixée d'un commun accord. Une telle solution repose sur une question de principe et n'est de nature à léser aucun droit ni aucun intérêt. De plus, elle est conforme aux aspirations d'une très grande partie de la population du territoire et permettrait d'assurer aisément le bien-être de l'ensemble de la population. Elle s'inspire également des principes les mieux fondés et les plus péremptoirs de la Charte et vise à constituer dans cette région d'Afrique un nouvel Etat démocratique souverain, indépendant et maître de ses propres destinées. En proposant cette solution, la délégation du Guatemala a tenu compte des intérêts de l'Ethiopie et de son désir légitime de disposer d'un accès à la mer. Le représentant du Guatemala à cette commission a estimé — et notre délégation partage son point de vue — que pour assurer un débouché libre et facile sur les rivages de la mer Rouge aux produits en provenance de l'Ethiopie, il pourrait y avoir lieu de faire négocier des accords économiques entre les deux Etats, Erythrée et Ethiopie, et de créer des zones franches dans les deux ports érythréens.

140. Le Guatemala n'a pas changé d'attitude en ce qui concerne cette question et propose toujours la solution exposée par son représentant dans le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'Erythrée⁴; il pense toujours que sa proposition repose sur une question de principe de la plus haute importance qui met en jeu le prestige même de l'Organisation, et qu'elle offre la meilleure solution pour l'avenir du territoire, pour la paix en Afrique orientale et pour le bien-être et la prospérité de ses habitants.

141. En ce qui concerne la question de Jérusalem et des Lieux saints, le Guatemala regrette vivement qu'aucune des résolutions de l'Assemblée n'ait été mise en application, mais il constate que l'évolution de la situation a confirmé la justesse de la position de la délégation du Guatemala, qui s'était fermement opposée, lors de la dernière session de l'Assemblée générale⁵, à l'internationalisation de la Ville de Jérusalem

⁴ Voir les Documents officiels de la cinquième session de l'Assemblée générale, Supplément No 8 (A/1285).

⁵ Voir les Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Séances plénières, 274ème séance.

sous prétexte de protéger les Lieux saints de trois des plus importantes religions du monde. La délégation du Guatemala avait reproché au projet d'internationalisation d'être irréalisable et avait signalé quelques autres de ses inconvénients. Les débats prolongés qui ont eu lieu au sein du Conseil de tutelle ont confirmé qu'il n'était pas possible d'internationaliser Jérusalem de la manière approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 303 (IV), et nous nous trouvons de nouveau aujourd'hui devant la nécessité de résoudre la question de la protection des Lieux saints.

142. La délégation du Guatemala considère que, sans créer pour autant un dispositif compliqué en vue de l'internationalisation de la Ville, les Nations Unies pourraient élaborer pour la protection des Lieux saints, considérés en eux-mêmes, un statut spécial assurant une liberté absolue d'accès à ces Lieux et conférant à l'Organisation la responsabilité directe de leur protection, avec une aide accordée par les Etats directement intéressés. Ces Etats seraient certainement disposés à prêter immédiatement leur aide dans l'intérêt d'une solution qui, sans porter atteinte à leurs intérêts respectifs, offrirait véritablement une telle garantie et comporterait un régime d'administration directe par les Nations Unies, grâce à la création d'une autorité internationale indépendante.

143. En ce qui concerne les territoires non autonomes, la délégation du Guatemala continuera également, comme au cours des années passées, à appuyer les mesures qui tendent à assurer le progrès politique, économique, social et culturel des populations de ces territoires ainsi que des territoires placés sous le régime de tutelle. Le Guatemala ne croit pas en l'efficacité du système colonial; il ne croit pas qu'il constitue le meilleur moyen d'éduquer les peuples et de les acheminer à l'autonomie et l'indépendance. Bien au contraire, il considère que l'ère coloniale est révolue et que, dans le monde actuel, il n'est plus possible de tolérer l'assujettissement de certains peuples à d'autres peuples. Les vestiges du colonialisme qui subsistent encore dans certaines régions du monde sont la source de troubles et de différends continuels.

144. En ce qui concerne le territoire de Belize, je tiens à rappeler, en passant, aux délégations des Etats Membres des Nations Unies que, depuis un siècle, le Guatemala revendique ce territoire qui est, injustement et illégalement, en la possession d'une Puissance européenne. Le Guatemala espère toujours qu'il sera possible, en s'inspirant des principes qui régissent actuellement les relations entre nations, de parvenir à un accord amical et équitable avec le gouvernement qui détient le territoire, afin de résoudre ce différend qui intéresse tout le continent américain.

145. Pour ce qui est de la question du Sud-Ouest Africain — problème qui se rattache à la question des territoires non autonomes —, la délégation du Guatemala constate avec satisfaction que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice relatif au Sud-Ouest Africain⁶ coïncide avec la thèse qu'elle a défendue au cours de sessions précédentes de l'Assemblée. La

délégation du Guatemala espère que le précieux avis de la plus haute Cour internationale permettra de résoudre ce problème délicat d'une manière satisfaisante, au cours de la présente session, et de faire que le peuple du territoire en question puisse jouir, le plus tôt possible, de la protection des Nations Unies et aborder la phase de préparation effective à l'autonomie et à l'indépendance.

146. En ce qui concerne la question de l'admission de nouveaux Membres, la délégation du Guatemala note également avec satisfaction que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice⁷, sur ce point, a coïncidé avec les idées exposées par la délégation du Guatemala au cours des sessions précédentes de l'Assemblée générale, à savoir que l'on ne saurait exiger des Etats postulants qu'ils remplissent des conditions autres que celles qui sont clairement stipulées à l'Article 4 de la Charte. La délégation du Guatemala continuera d'insister pour que l'admission de nouveaux Membres soit régie strictement par les dispositions de cet article.

147. Quant à la question de l'Espagne franquiste, je dois préciser à nouveau, avec vigueur et clarté, la position de la délégation du Guatemala à l'égard des questions inscrites comme points 2 et 10 sur la liste supplémentaire des questions proposées pour inscription à l'ordre du jour [A/1332], qui témoignent d'une tendance marquée à ouvrir les portes de l'Organisation des Nations Unies au régime que le général Franco continue d'imposer à l'Espagne.

148. Le régime de Franco a été solennellement condamné par les Nations Unies dès la Conférence de San-Francisco. On l'a considéré comme le dernier bastion du nazisme et du fascisme qui ont mis le monde en péril en 1939 et comme l'œuvre directe des criminels de guerre Hitler et Mussolini, qui ont été la cause de la plus terrible hécatombe qu'ait eu à subir l'humanité. Tout changement d'attitude en faveur du régime de Franco, de la part des Nations Unies, porterait un rude coup aux idées de démocratie et constituerait une répudiation des principes élevés dont la défense a fait couler tant de sang et coûté tant de sacrifices. La délégation du Guatemala demande que ces questions, où l'on ne peut voir qu'une intention favorable au régime franquiste, soient rayées de l'ordre du jour de la cinquième session de l'Assemblée, car, dans les circonstances actuelles, toute décision qui tendrait à affaiblir ou à annuler des décisions antérieures ne pourrait servir qu'à diminuer le prestige de l'Organisation en créant une contradiction entre les principes de la Charte et leur application.

149. Je tiens enfin à formuler quelques observations au sujet du point 57 de l'ordre du jour provisoire [A/1293], relatif aux réserves aux conventions multilatérales. Une tendance nouvelle fait qu'il est difficile d'insérer des réserves dans les accords multilatéraux et que ces réserves sont rendues inopérantes parce qu'on exige qu'elles soient acceptées par tous les autres Etats contractants.

150. Ma délégation ne peut accepter une telle attitude: les réserves figurant dans les traités multilatéraux sont

⁶ Voir *Statut international du Sud-Ouest africain, Ordonnance du 30 décembre 1949: C.I.J. Recueil 1949, page 270.*

⁷ Voir *Admission d'un Etat aux Nations Unies (Charte, Article 4), avis consultatif: C.I.J. Recueil 1948, page 57.*

l'expression de la souveraineté des Etats qui les formulent et, tant que ces réserves ne modifient pas le fond de l'instrument intéressé, elles ne peuvent être soumises ni subordonnées à la volonté des autres Etats contractants.

151. Les réserves particulières que peut avoir à formuler chaque Etat ne sauraient faire l'objet de discussions ou de votes au sein d'une organisation internationale; elles ne sauraient encore moins être soumises à l'acceptation ou au refus des autres parties contractantes. Il est évident que chaque Etat est en droit de contester ou de faire obstacle à la réserve formulée par un Etat déterminé, mais la thèse selon laquelle ces réserves sont sans force ou même sont considérées comme inexistantes si elles ne sont pas acceptées par l'ensemble des parties contractantes porte automatiquement atteinte au droit légitime des Etats de sauvegarder des intérêts importants que la teneur générale de l'instrument pourrait compromettre, ou retire à ces Etats la possibilité de continuer d'appliquer une politique ou une législation intérieure qu'ils considèrent inopportun de modifier.

152. C'est pourquoi, la délégation du Guatemala s'oppose à l'adoption de toute résolution visant à affaiblir la valeur des réserves ou à empêcher, directement ou indirectement, les Etats d'exercer leur droit de les formuler.

153. La souveraineté et l'égalité de droits sont la base de l'existence des Etats. Les grands Etats ont le devoir de respecter ces deux principes; les petits, celui de lutter pour les maintenir. C'est là une condition nécessaire pour l'harmonie et la sincérité des relations entre nations

154. En terminant, la délégation du Guatemala fait les vœux les plus fervents pour le succès des travaux de la cinquième session de l'Assemblée. Le monde est attentif aux débats de cette Assemblée et conçoit un grand espoir: celui de voir se dissiper les présages de malheur qui obscurcissent l'horizon.

155. Le **PRESIDENT**: Avant de donner la parole au dernier orateur inscrit, je tiens à déclarer que j'ai parfaitement compris les hauts sentiments qui ont animé le représentant du Guatemala lorsqu'il a invité les membres de l'Assemblée à se lever et à observer une minute de silence. Aussi ai-je été le premier à me lever et à inviter l'Assemblée. Je n'ai pas voulu faire des objections de procédure, parce que la question était trop importante, peut-être trop sentimentale. Mais je tenais à attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur le fait que, dorénavant, de semblables invitations devront être adressées seulement par le Président.

156. **M. KANELLOPOULOS (Grèce)** (*traduit de l'anglais*): Cette année, la Grèce se présente devant l'Assemblée générale, forte de la certitude de s'être acquittée des obligations que lui impose le maintien de la paix.

157. Elle se présente en démocratie victorieuse qui, après une âpre lutte soutenue pendant dix ans contre le totalitarisme sous toutes ses formes et appellations, est entrée dans une période de paix, de calme intérieur et de reconstruction.

158. Au cours des douze mois qui se sont écoulés depuis la dernière Assemblée générale, le secteur géographique critique et difficile dévolu par Dieu et l'histoire à la nation grecque n'a pas posé à notre organisation mondiale de problèmes de première urgence. Il faut, toutefois, excepter une question qui n'a malheureusement pas encore été résolue et qui, par essence, ne concerne pas uniquement la Grèce, mais l'ordre moral du monde entier: j'entends par là le retour des enfants grecs qui ont été arrachés par la force à leurs foyers, et dont l'âme et l'esprit continuent à être déformés par une doctrine totalitaire inhumaine.

159. Notre attention à tous est attirée aujourd'hui vers un autre secteur: l'Extrême-Orient. Elle se concentre sur l'héroïque sacrifice des forces militaires des Nations Unies qui défendent la liberté de la Corée.

160. Pour les pays qui, comme la Grèce, ont toujours cru qu'il est possible d'appliquer effectivement les principes de la sécurité collective dans le monde, cet instant est profondément émouvant. Il suffit de comparer les longues et stériles discussions qui se déroulaient à la Société des Nations dans des circonstances analogues à la rapidité avec laquelle l'Organisation des Nations Unies a décidé d'intervenir en Corée pour être convaincu de la possibilité de faire passer la théorie de la sécurité collective sur le plan de la réalisation pratique. Si, pour cela, il est nécessaire de modifier la Charte des Nations Unies, qu'on le fasse au plus tôt, afin de créer un cadre juridique et moral solide dans lequel la sécurité collective puisse agir, non seulement pour arrêter l'agression en marche, mais aussi pour décourager les ennemis éventuels de la paix.

161. La Grèce a eu l'occasion d'éprouver sur le plan moral les heureux effets des mesures prises par les Nations Unies. La Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans, créée par notre Organisation, a contribué, à une époque où l'opinion publique, même dans les grandes démocraties occidentales, s'était laissée prendre au piège du mensonge et de la diffamation, à rétablir, pour toutes les personnes de bonne foi, la vérité sur la tragédie qui se déroulait en Grèce; mais la confiance du monde dans les Nations Unies avait été ébranlée, comme l'ont montré, entre autres témoignages, les discours prononcés au cours de la quatrième session de l'Assemblée générale. Certes, on reconnaissait l'efficacité des mesures prises par l'Organisation sur le plan économique et sur le plan social — et à ce propos je tiens à exprimer tout particulièrement notre gratitude au Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance — mais beaucoup commençaient à douter qu'elle fût capable d'accomplir sa mission primordiale, qui est le maintien de la paix — mais non de la paix seule: de la paix accompagnée de la justice. La paix est la grande grâce à laquelle aspirent les cœurs de tous les hommes, mais elle n'a de valeur que si elle n'est pas payée du renoncement à la justice.

162. Les concessions à la violence et à l'injustice qui l'avaient achetée à Munich n'ont pas même réussi à l'assurer temporairement. La résistance immédiate et active à la violence est sa garantie la plus sûre. C'est pourquoi l'intervention des Nations Unies en Corée, qui a en outre prouvé que le monde a une direction

efficace, exalte aujourd'hui les espoirs et la confiance de tous les peuples sincèrement dévoués à la paix.

163. Toutefois, il ne faut pas que la satisfaction que nous éprouvons nous empêche de nous rendre compte des difficultés que nous avons à surmonter. Il reste encore beaucoup à faire pour affermir la confiance du monde dans notre Organisation, afin que toutes les nations se sentent assurées que si elles venaient à être victimes d'une agression injuste, elles peuvent absolument compter sur la manifestation immédiate de solidarité humaine qu'a provoquée l'attaque contre la liberté de la Corée. Il faut trouver les moyens de mobiliser plus rapidement les forces de résistance. Nous devons faire de plus grands sacrifices. Dans cet ordre d'idées, c'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance des propositions de la délégation des Etats-Unis [A/1377], et nous espérons que l'Assemblée générale les étudiera dans un esprit pratique. Nous devons aussi trouver les moyens — et cela est à mon avis de la plus haute importance — de stigmatiser plus sévèrement toutes les formes de propagande qui dénaturent la vérité et présentent les héros qui, par le sacrifice de leur vie, donnent un noble exemple aux générations futures, comme les mercenaires d'une politique impérialiste et capitaliste. La Grèce a beaucoup souffert de cette propagande sournoise et mensongère dont sont maintenant victimes les défenseurs de la Corée.

164. Il y a quelques jours, la presse a publié la lettre qu'un soldat américain, John McCormick, avait écrite à ses enfants peu de temps avant de tomber au champ d'honneur, en Corée. Il leur disait notamment :

“Je veux que vous sachiez toutes deux que je serais avec vous si je le pouvais, mais le monde est plein de méchants, et si on les laissait faire, les petites filles comme vous ne pourraient plus aller à l'église le dimanche ni à l'école qu'elles préfèrent.”

165. Ces propos sont ceux d'un homme probe et libre, animé des sentiments simples d'honneur, d'affection, de fierté et de respect de soi-même qui se sont formés au long des âges. Ce sont des propos qu'eût tenus un citoyen de l'antique Athènes.

166. Est-il possible, est-il juste de laisser stigmatiser du nom d'impérialistes des hommes d'une trempe morale aussi forte que celle de John McCormick? Non. Nous devons nous opposer de la manière la plus nette à la propagande mensongère qui présente le totalitarisme comme la démocratie, la tyrannie comme la liberté, John McCormick comme un impérialiste et l'appel dit de Stockholm comme un appel en faveur de la paix.

167. La Grèce, animée du véritable esprit démocratique, esprit clair et ferme que ne saurait ébranler une propagande mensongère, juge qu'il est de son devoir de répondre, avec l'empressement que commande la conscience profonde qu'elle a de son histoire, à l'invitation de l'Organisation des Nations Unies; une brigade de son armée est prête maintenant à prendre part à la lutte qui se déroule en Corée.

168. Elle n'a pas pensé un seul instant que la lutte qu'elle a soutenue et les grands sacrifices qu'elle a faits pendant dix ans la dispensaient de faire une fois de plus son devoir. Elle estime que les sacrifices du passé ne relèvent personne des obligations de l'avenir; au contraire, elles rendent celles-ci plus impératives; et même le fait que la Corée se trouve aux antipodes de la Grèce n'a pas influencé sa décision. La nation grecque estime que ses frontières suivent celles de la liberté; elle sait aussi que son destin n'est pas conditionné par ce qui survient dans un espace géographique défini. Pour tous les peuples, l'espace géographique est aujourd'hui celui du monde. La vie et la mort ne connaissent pas de frontières. Le temps et l'espace sont les mêmes pour tous. Et par-dessus tout, la conscience est une; elle est identique pour tous les hommes et les femmes libres du monde.

169. Mohamed SALAH-EL-DIN Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*) : Je demande la parole pour une motion d'ordre. Je propose que l'Assemblée générale renonce à sa séance du 22 septembre 1950. Demain commencent en effet les fêtes musulmanes de *Kourban Bairam*.

170. Dix des délégations ici présentes représentant des pays musulmans, la délégation égyptienne tient à formuler cette proposition.

171. Le PRESIDENT : Le représentant de l'Egypte a proposé que l'Assemblée générale ne tienne pas de séance demain. Cette proposition tombe sous le coup des dispositions de l'article 77 du règlement intérieur. En conséquence, je la mets aux voix.

Par 33 voix contre zéro, la proposition du représentant de l'Egypte est adoptée.

172. Le PRESIDENT : La prochaine séance de l'Assemblée générale aura donc lieu samedi 23 septembre à 10 h. 45.

173. Le Bureau se réunira demain, 22 septembre, à 10 h. 45.

La séance est levée à 18 h. 10.